



# rapport d'activité 2023

perspectives  
2024

**CFC**

SAVOIR  
PARTAGER  
LES  
SAVOIRS





# savoir partager



les contenus  
informationnels,  
littéraires, pédagogiques,  
scientifiques...

& leur valeur



**sommaire.**

---

**06.**

LES DROITS GÉRÉS  
PAR LE CFC

**09.**

ÉDITO  
Hervé RONY

**10.**

FAITS MARQUANTS  
& CHIFFRES CLÉS

**14.**

GOVERNANCE

**16.**

ACTIVITÉS 2023  
& PERSPECTIVES 2024

**28.**

PERCEPTIONS

**32.**

RÉPARTITIONS

**36.**

INTERNATIONAL

**40.**

ACTIONS  
CULTURELLES

**44.**

ÉQUIPE CFC

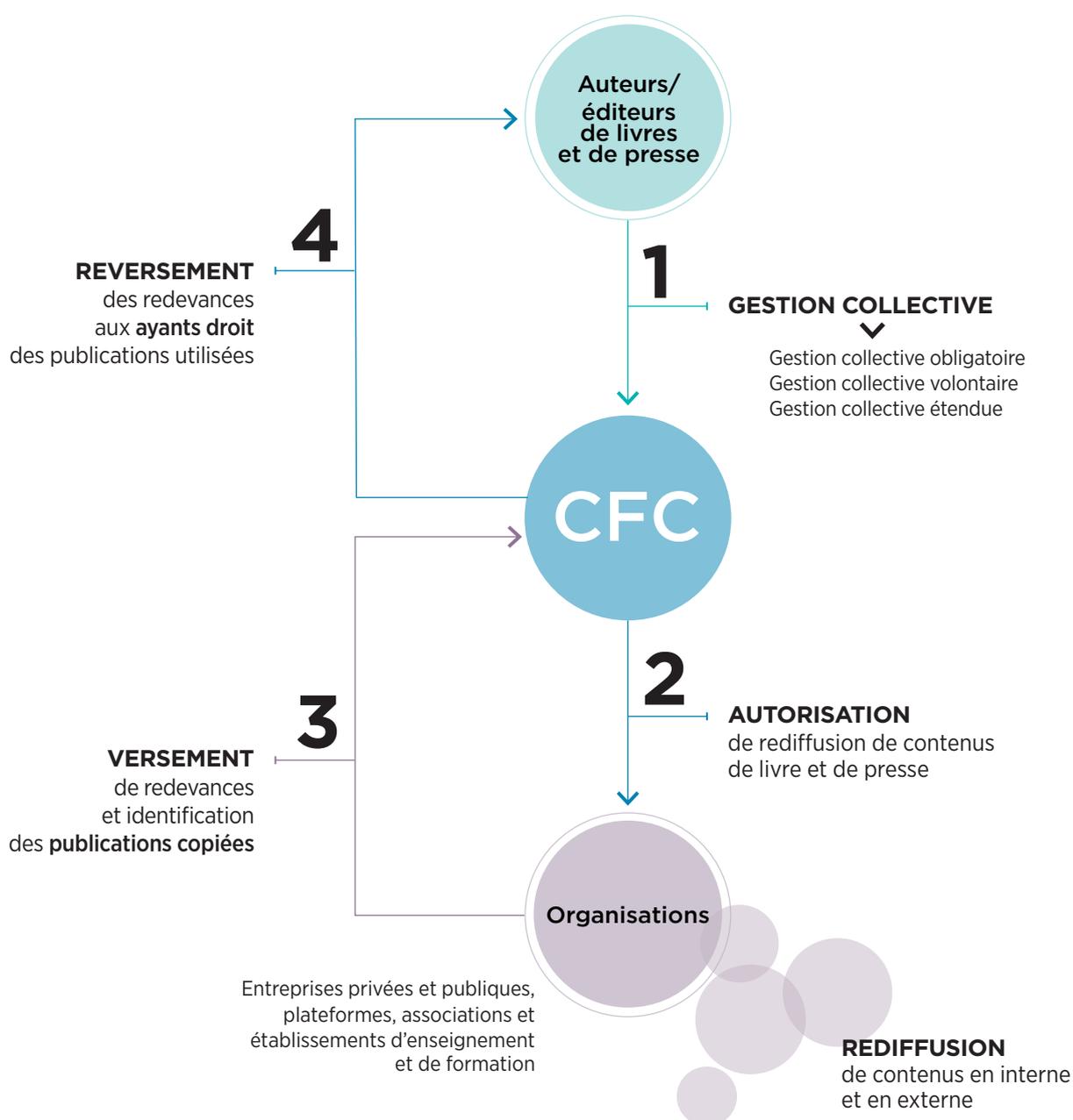
**46.**

CONTACTS

---

# le CFC gère **collectivement** les **droits des auteurs et des éditeurs** du livre et de la presse pour les **rediffusions numériques et papier** de leurs contenus par tous les secteurs d'activité

---



# les droits et usages gérés



## droit d'auteur

**454 900**

ŒUVRES COPIÉES IDENTIFIÉES

+ **7 500**

NOUVELLES ŒUVRES  
DÉCLARÉES EN 2023

### REPRODUCTIONS SOUS FORMAT PAPIER DE CONTENUS DE LIVRES ET DE PRESSE

PAR LES SECTEURS PÉDAGOGIQUE ET PROFESSIONNEL

- Gestion collective obligatoire (loi du 3 janvier 1995)
- Agrément du ministère de la Culture depuis 1996
- Le CFC représente toutes les œuvres de l'écrit françaises et étrangères

**853**

ÉDITEURS

+ **173 MANDATS**

EN 2023

### REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES DE CONTENUS DE PRESSE ET DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS

PAR LE SECTEUR PROFESSIONNEL

- Gestion collective volontaire
- Le CFC représente tous les titres (print et web) pour lesquels les éditeurs lui ont apporté la gestion de leurs droits

**997**

ÉDITEURS

+ **47 MANDATS**

EN 2023

### REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES DE CONTENUS DE LIVRES ET DE PRESSE

PAR LE SECTEUR PÉDAGOGIQUE

- Gestion collective à effet étendu
- Agrément du ministère de la Culture en février 2023
- Le CFC représente toutes les publications françaises et étrangères

**1 132**

ÉDITEURS

### COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE DE LA PRESSE

RÉPARTITION PART ÉDITEURS

- Gestion collective volontaire (répartition des sommes versées par Copie France)
- Le CFC représente toutes les publications des éditeurs qui lui ont donné mandat



## droits voisins de la presse

### REDIFFUSIONS DE CONTENUS DE PRESSE par les plateformes BtoB

Perception et répartition

### REDIFFUSIONS DE CONTENUS DE PRESSE par les grandes plateformes BtoC

Répartition

- Accords avec la société DVP (société des Droits Voisins de la Presse)
- Le CFC représente toutes les publications des éditeurs adhérents à DVP et des éditeurs qui lui confient leurs droits en direct

“

Je suis heureux d'avoir eu l'opportunité de  
présider le CFC au moment de sa transformation  
et de son impulsion en faveur d'un partage  
équilibré de la valeur et d'une gestion collective  
toujours plus forte et fédératrice

”



**HERVÉ  
RONY**  
PRÉSIDENT DU CFC



Chères associées, chers associés,

**En 2023, nous avons célébré les quarante ans du CFC.**

Bel âge !... qui démontre que la création du CFC a largement répondu aux attentes des éditeurs qui l'ont fondé et des auteurs qui l'ont rejoint.

Cet anniversaire a été l'occasion de présenter un bilan très satisfaisant puisque le CFC a perçu, depuis sa création, 1 milliard d'euros.

Il a également eu la vertu de rassembler les ayants droit et de renforcer l'intérêt collectif de nos professions ; des conditions plus que jamais indispensables pour continuer de protéger et de faire respecter nos droits.

Cet événement a aussi permis d'inaugurer les nouveaux bureaux du CFC, un nouveau lieu en phase avec notre nouvelle identité de marque, pour rendre le CFC plus visible : « Savoir partager les savoirs »

**2023 a également été une année de croissance.**

Les perceptions françaises du CFC ont progressé de près de 3 millions d'euros grâce à la revalorisation des usages du livre et de la presse dans l'univers pédagogique et à la signature d'un accord avec le principal acteur du marché de la veille, ce qui lui permet d'affirmer son rôle essentiel auprès des plateformes numériques.

**Le CFC doit maintenant répondre à un enjeu majeur** : accélérer sa croissance en devenant un acteur incontournable du respect du droit des créateurs dans les domaines de la presse et du livre.

Comment ?

- **En anticipant les évolutions des usages numériques** portés notamment par l'intelligence artificielle, face aux plateformes de veille qui se multiplient et aux nouvelles formes de captation et de mise à disposition des contenus de livres. Le CFC doit donc être plus que jamais à la pointe de l'évolution de ces usages pour anticiper les relais de croissance de demain

- **En simplifiant ses dispositifs contractuels** vis-à-vis des utilisateurs, grâce à des licences et des modalités de déclarations de copies d'œuvres simplifiées et en mettant à leur disposition un espace client complet

- **En promouvant le droit d'auteur auprès des utilisateurs** : ceux-ci doivent comprendre que rémunérer les usages est un élément clef d'une économie responsable assurant des contenus fiables et de qualité. À défaut, le refus de conclure des accords justifie d'agir en justice

- **En étant un acteur toujours plus engagé** dans la défense du droit d'auteur, en France comme à l'international, à l'image de l'entrée du CFC au CSPLA en 2023 et de sa mobilisation pour promouvoir et défendre les intérêts des créateurs dès qu'ils sont menacés.

Je suis heureux d'avoir eu l'opportunité de présider le CFC au moment de sa transformation et de son impulsion en faveur d'un partage équilibré de la valeur et d'une gestion collective toujours plus forte et fédératrice.

Je passe maintenant la main au collège du livre conformément à nos règles statutaires. Cette alternance permet d'assurer la continuité de l'action menée par Laura Boulet et ses équipes.

Hervé RONY

---

**20  
23**

---

**LA TRANSFORMATION AU SERVICE DE LA CROISSANCE  
FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLÉS**

---

<b>veille web</b>	une nouvelle valorisation et un renforcement des actions de contrôle
<b>entreprises</b>	une étude qui confirme la croissance des usages de la presse
<b>secteur pédagogique</b>	des accords mis en œuvre et des négociations progressives avec les ministères
<b>perception et répartition</b>	vers une simplification de l'offre contractuelle et des règles de répartition
<b>communication</b>	une nouvelle identité de marque et une redéfinition des supports
<b>transformation digitale</b>	une nouvelle architecture digitale et une optimisation des outils
<b>organisation</b>	une équipe renforcée et un nouveau lieu de travail et d'échanges

---

---

**64,8 M€**

COLLECTÉS

**+2,1 M€**

PAR RAPPORT À 2022

**54,6 M€**REVERSÉS AUX AUTEURS  
ET AUX ÉDITEURS**98**ACTIONS CULTURELLES  
SOUTENUES**1 115**NOUVEAUX CONTRATS SIGNÉS  
AVEC DES ORGANISATIONS**173**NOUVEAUX MANDATS  
SIGNÉS AVEC LES ÉDITEURS**10,72 %**

DE FRAIS DE GESTION

**53 260**ŒUVRES FRANÇAISES CONCERNÉES  
PAR LES RÉPARTITIONS DE DROITS

# nous gérons leurs droits d'auteur

**P**

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE ACCES EDITIONS ACTES SUD ACTIF ADAGP ADVERBUM AFAC-AFNOR AFP  
AGENCE FRANCE PRESSE AFRICA MEDIA GROUP AGENCE REUTER SARL AGRA SAS AGRI TERROIR COMMUNI-  
CATION - ATC AGRICULTURE ET INFORMATION AICP ALBIN MICHEL ALCYON ALTERNATIVES ECONOMIQUES  
AMIRAL CONSEIL ARCATUR. ART PRESS ASSOCIATION MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT ANDRH ASTEE ATEE  
ATHENA AU COEUR DES VILLES AUDIO BUSINESS SYSTEM MEDIA AUTOMOBILITY MEDIA BALIVERNES EDI-  
TIONS BATACTU BAUER MEDIA FRANCE BERGER-LEVRULT BERTRAND-LACOSTE BIP INFORMATION PRO-  
FESSIONNELLE BPI EDITIONS BRGM BUSINESS IMMO CALMANN-LEVY CANOPE CARDIOLOGUE PRESSE CAS-  
TERMAN CCI DE PARIS ILE-DE-FRANCE CENTRE FRANCE LIVRES CENTRE INFFO CERCLE DE RECHERCHE ET  
D'ACTION PEDAGOGIQUE CERET-ESCAET CHAMPAGNE EDITIONS CHARENTE LIBRE CHIRURGIENS-DENTISTES  
DE FRANCE CHRONIQUE SOCIALE CIEM CLAIRE MAISONNEUVE CMI PUBLISHING CNPP ENTREPRISE CODES  
ROUSSEAU COGITERRA COMMENTAIRE CORPORATE FINANCE NEWS COSMOGRAPHE CTIF CUJAS CUP INTERAC-  
TIVE DE BOECK SUPERIEUR BELGIQUE DELATOUR FRANCE DEPECHE DU MID DESCLEE DE BROUWER DIRECTION ET  
GESTION DOCEO EDITIONS DUNOD E-MIR ECONOMICA ECONOMIE ET POLITIQUE ECRITURE COMMUNICATION EDI8 EDI-  
TEUR LE GENIE DES GLACIERS EDITIALIS EDITIONS A. PEDONE EDITIONS AMPHORA EDITIONS ANNE-MARIE METAILIE EDITIONS CHI-  
RON EDITIONS COLBO - EDITIONS DU SCEPTRE EDITIONS CORROY EDITIONS CORTI EDITIONS DALLOZ EDITIONS DE L'AGRICULTURE  
DROMOISE EDITIONS DE L'ATELIER EDITIONS DE L'EPARGNE EDITIONS DE LA RHF EDITIONS DE MINUIT EDITIONS DE VERNEUIL  
EDITIONS DENOEL EDITIONS DES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE EDITIONS DES FEMMES-ANTOI-  
NETTE FOUQUE EDITIONS DU BOISBAUDRY EDITIONS DU CERF EDITIONS DU PARLEMENT EDITIONS  
DU SEUIL EDITIONS EX AEQUO EDITIONS EYROLLES SAS EDITIONS GALLIMARD EDITIONS GRAS-  
SET ET FASQUELLE EDITIONS HF EDITIONS INDEPENDANTES EDITIONS JIBENA ET COMPAGNIE  
EDITIONS LA DECOUVERTE EDITIONS LARIVIERE EDITIONS LAROUSSE EDITIONS LAVOISIER  
EDITIONS LE ROBERT EDITIONS LEGISLATIVES EDITIONS MILAN EDITIONS PARENTHESES  
EDITIONS PHILIPPE PICQUIER EDITIONS PRIVAT EDITIONS ROBERT LAFFONT EDITIONS  
SORMAN EDITIONS TOURISTIQUES EUROPEENNES EDP SCIENCES ELECTRE ELLIPSES

**T**

**A**

EDITIONS MARKETING ELSEVIER MASSON ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS ENTREPRENDRE SA  
EPS EDITIONS ERES ESKA EDITIONS ESPACE SOCIAL EUROPEEN ESPRIT EST AGRICOLE ET  
VITICOLE EST BOURGOGNE MEDIA EST REPUBLICAIN ETAI ETX STUDIO EVENTIZ MEDIA  
GROUP EXPERT COMPTABLE MEDIA FAYARD FD MEDIA FNMF FNCOF FEDERATION  
NATIONALE DES INFIRMIERS FLAMMARION FNEPE FRANCE LOISIRS FRANCIS  
LEFEBVRE FREQUENCES FUTURIBLES GIE DE LA PRESSE JUDICIAIRE DE L'ILE  
DE FRANCE GLOBAL MEDIA SANTE GLSJ COMMUNICATION GROUPE BAYARD  
GROUPE FRANCE AGRICOLE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO GROUPE  
L'EXPRESS GROUPE MADRIGALL GROUPE MATFER BOURGATE GROUPE  
MONITEUR GROUPE NICE-MATIN GROUPE PROFESSION SANTE GROUPE  
PROGRES GROUPE REVUE FIDUCIAIRE HACHETTE LIVRE HATIER HEALTH  
INITIATIVE HERITIERS MATISSE HUMENSIS 1-21 (MATS-LINGER) IC PUBLICATIONS IDEAT EDITIONS IDM  
RHONE ALPES IDP SARL INDIGO PUBLICATIONS INNOVAPRESSE ET COMMUNICATION INTERNATIONAL  
INSTITUTE OF WELDING INTERNET PRESSE INFOS INVESTIR PUBLICATIONS IRES IRRIGAZETTE J'AI  
LU JEAN GUENOT JEAN-CLAUDE LATTES EDITIONS JIJ PRESSE JOCELYNE ET LYSIANE DENIERE  
JOHN LIBBEY EUROTERT JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE JOURNAL DE L'HUMANITE JOURNAL  
DE L'UNION JOURNAL DES MAIRES KLINCKSIECK EDITIONS L'AIN AGRICOLE L'EQUIPE 24/24 SA  
L'HARMATTAN L'AGEFI L'ECOLE DES LOISIRS L'EPERON LA PILE LA REPUBLIQUE DU CENTRE LA  
REVUE DE BANQUE LA TRIBUNE NOUVELLE LA VIE DU RAIL LCI - LA CHAINE INFO LE DAUPHINE  
LIBERE LE FIGARO LE LIEN HORTICOLE LE MAINE LIBRE LE MONDE LE MONDE DIPLOMATIQUE  
LE NOUVEL OBSERVATEUR DU MONDE LE PARTICULIER ET FINANCES EDITIONS LE PAYSAN  
BRETON LE REPUBLICAIN LORRAIN LE REVENU FRANCAIS EDITIONS LE TELEGRAMME SAS  
LEN MEDICAL LES CAHIERS DU CINEMA LES ECHOS LES EDITIONS ALN LES EDITIONS  
CROQUE-FUTUR LES EDITIONS DE BIONNAY LES EDITIONS DE L'ENSEIGNE LES PUBLI-  
CATIONS DU COURRIER DE L'OUEST LA LETTRE DU MUSICIEN LES LETTRES NOUVELLES  
MAURICE NADEAU LEIXIS NEXIS LEXTENSO EDITIONS LIBELLA LIBERATION LIBERTE DE L'EST LIBRAIRIE GENERALE FRANCAISE LIEN SOCIAL M  
MEDIAS MAGNARD VUIBERT MAISON DES LANGUES MALESHERBES PUBLICATIONS MARECHAL EDITIONS MARIANNE MARIE CLAIRE ALBUM  
MARTIN MEDIA MCM PRESSE MEDIA ET JARDIN - GROUPE J MEDIA+ - NORE ET PRESS MIDI LIBRE MILAN PRESSE MILLE SOURCES COMMUNICA-  
TION MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE MGEN NATHAN NET MEDIA EUROPE NEWS TANK NETWORK NEWSWEB NEXT INTERACTIVE  
MEDIA NOUVEL ECONOMISTE NOUVELLE ARCHE DE NOE EDITIONS NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST NVO - NOUVELLE VIE OUVRIERE  
NYT FRANCE OBSERVATEUR SAS OCDE ODILE JACOB OPTION FINANCE ORPAILLEUR SERGE LEQUEUVRE EDITIONS OUEST FRANCE OUEST  
FRANCE - EDILARGE PETROSTRATEGIES PICASSO ADMINISTRATION PLACE DES EDITEURS POLITIS EDITIONS S.A. POUR LA SCIENCE PR EDI-  
TIONS PRESSES DE L'EHESP PRESSES DE SCIENCES PO PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION PRISMA MEDIA PROMOTION PRESSE  
INTERNATIONALE PUBLI TOPEX PU-  
BLICATIONS D'ARCHITECTURE ET D'UR-  
BANISME PUBLICATIONS PIERRE JOHA-  
NET PUBLIHEBDS PUBLIMAG RESSES  
UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE PYC  
EDITION PUBLICATIONS YVES COLOM-  
BOT QUAE EDITIONS RAGEOT EDITEUR  
REUSSIR SA REVUE D'ETUDES RUSTICA  
SA SACD SAIF SAS EDITIONS AIR ET  
COSMOS SCAM SEBDO S.A. SEGEDO  
SEJT SELI ARSLAN EDITIONS SERONI  
SNC LE PARISIEN LIBERE SOCIETE AL-  
SACIENNE DE PUBLICATIONS SOCIETE  
ASTRONOMIQUE DE FRANCE SOCIETE  
CHIMIQUE DE FRANCE SOCIETE COM-  
TOISE D'EDITION ET EPDBP SEDA  
SOCIETE D'EDITION PUBLIQUE

**R**

**370 ÉDITEURS  
ET SOCIÉTÉS D'AUTEURS**

# A

SUD ADAMI ADOBE SYSTEMS FRANCE SAS AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC AFNOR AFPP DE TOURAINE ALPHA B INSTITUT LINGUISTIQUE APCA - ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE AUDENCIA EESC SERVICE FINANCIER AUTOMOBILE FORMATION 13 DÉVELOPPEMENT AIR FRANCE AIRBUS SAS ALAIN AFLEUJOU FRANCHISEUR ALSTOM TRANSPORT SA ALISTER AMAZON EUROPE CORE SARL AMUNDI ASSET MANAGEMENT ANDROS FRANCE SNC ANTARGAZ FINAGAZ AOSTE SNC APPART'CITY APPLE FRANCE ARTE FRANCE ASSEMBLÉE NATIONALE ASTRAZENCA AUCHAN FRANCE BAC FILMS DISTRIBUTION BACARDI MARTINI FRANCE BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST DIRECTION COMMUNICATION BAYER SAS BERLUTI BIOGEN FRANCE SAS «TOUR CBX» BMW FRANCE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE BOEING FRANCE SAS BOLLORÉ SE BOUYGUES BRETAGNE ATLANTIQUE CONSEILS FORMATION BACF BTL - BUSINESS & TECHNICAL LANGUAGES BPIFRANCE FINANCEMENT BUTAGAZ CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE CAPELLI SA CAPGEMINI SERVICE CARREFOUR CARTE NOIRE SAS CARTIER CASINO SERVICES CASTORAMA FRANCE CEESO CELINE CENTRE DE FORMATION CONTINUE CAENSUP CEBJO - CFA BIJOUTERIE JOAILLERIE DE PARIS CESAM CENTRE ETUDE VALORISATION ALGUES CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE CLE - CENTRE LINGUISTIQUE POUR ÉTRANGERS CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANÇAISES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANÇAISES CHAMPAGNE LAURENT-PERRIER CHANEL S.A.S. CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE CHARAL SAS CHRONOPOST SAS CISION CITEO COMUNDI CLIPS - COMITÉ LOCAL POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

ET SOCIALE CNAM COEXEL COMEXPOSIUM COMPAGNIE IBM FRANCE COURS BIOMEDAL CNAM CENTRE RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE CNED CONFORAMA FRANCE CONSEIL D'ÉTAT CORSICA LINEA CREDIT AGRICOLE SA CRISTAL UNION DALLOZ COMPÉTENCES DANONE SA DARGAUD SA DASSAULT SYSTEMES SE DATA EXPRESSION DECATHLON SA DELOITTE DOMOFRANCE DRAGON ROUGE DYSON FRANCE EBAY FRANCE SERVICE COMMUNICATION ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE ÉCOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE ÉCOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES ÉCOLE NATIONALE DES FLEURISTES DE PARIS ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE LA BOUCHERIE DE PARIS ET RÉGION PARISIENNE ÉCOLE SANKALI ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LA BANQUE ÉCOLE DE KINÉSITHÉRAPIE DE PARIS ÉCOLES NATIONALES DE MAGISTRATURE UNIVERSITY OF LONDON ENSAI 48 000 ÉCOLES PRIMAIRES SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE GRANDJEAN ÉCOLE DE CONDÉ ÉCOLE DU LOUVRE ÉCOLE MULTIMÉDIA ÉCOLE DU NORD ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES DES BEAUX-ARTS ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE PURPAN ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FONDERIE ET DE FORGE EDITIONS GALLIMARD ÉDITIONS JC LATTÉS EDMOND DE ROTHSCHILD FRANCE EIFFAGE ENEDIS ENGIE ENSUP NSP ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA PHOTOGRAPHIE EJT - ÉCOLE DE JOURNALISME DE TOULOUSE ENP - ÉCOLE NATIONALE DE POLICE ÉCOLE DE L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT 3A EHESP - ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE ENGLISH WORLD BARTH SARL ENSSIB - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION & DES BIBLIOTHÈQUES 10 640 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE EUROGROUP CONSULTING FRANCE EUROPRESSE EUROSTAR EUROVET FÉDÉRATION DE L'HORLOGERIE FENDI FRANCE FFF - FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL FACULTÉS LIBRES DE PHILOSOPHIE ET DE PSYCHOLOGIE FINANCIERE OGIC FINDUS FILIGRANE FRANCE FLAMMARION S.A. FLEURY MICHON SA FNAC DARTY FNAIM / FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER FNTF FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS FONDATION LOUIS VUITTON FONDATION EDITH SELTZER CENTRE DE FORMATION CHANTOISEAU FORMAPELEC FRANCE INVEST FRANCE LANGUE BOOKING FRANCE MEDIAS MONDE FRANCE TELEVISIONS GAMING BUSINESS SCHOOL GALERIES LAFAYETTE GALTIER EXPERTISES IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES GARANCE GARMIN GENEDIS GETLINK SE GMF VIE GOOGLE FRANCE GOUVERNEMENT PRINCIPALITÉ DE MONACO GRDF GRETA 21 GROUPE ESIEA GROUPE AFPAM FORMATION GROUPE EDHEC GUILDE DES LUNETIERS HABITAT SUD ATLANTIC HARIBO RICQLES ZAN HARMONIE MUTUELLE HEC PARIS HEINEKEN ENTREPRISE HERIGE HERMÈS INTERNATIONAL IAE DE PARIS HORIZONS 2000 ICEE - INSTITUT DES CARRIÈRES EUROPÉENNES DE L'EXPERTISE IFALPES INDIGO FORMATION INFLEXION ING BANK FRANCE INITIATIVES FORMATION INSTITUT NATIONAL DE PODOLOGIE INSTITUTS DE MANAGEMENT ET DE COMMUNICATION INTERCULTURELS INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE INSTITUT SAINT-LAURENT INSTITUT SUPÉRIEUR D'OPTIQUE IRFOCOP JAE FORMATION J.M. WESTON JACQUET BROSSARD DISTRIBUTION JCDECAUX SA JOHN EVANS SAS KB CRAWL KEOLIS KIA FRANCE KOCÉA, EDUCALIS KPMG S.A. L'OREAL S.A. LA BOÎTE AUX LETTRES LA BOULANGÈRE & CO PA LA MONGIE LA MUTUELLE GÉNÉRALE LAFARGE LA FÉMIS FRANCE LAZARD FRÈRES LE CARREAU DU TEMPLE LEGRAND FRANCE LES ACTEURS DE LA COMPÉTENCE LESIEUR L'INSEP L'INSP L'INP - INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE LOCOMOTIVE - ATELIER CHARDON SAVARD L'IFM - INSTITUT FRANÇAIS DE LA MODE MAISON FAMILIALE RURALE LUTÈCE LANGUE MARTINIQUE INSERTION CONSEIL MIC MÉDICIS MÉDITERRANÉE-VOUS MEETIC MERCEDES-BENZ FRANCE MICHELIN MANUFACTURE FRANÇAISE DES PNEUMATIQUES MICROSOFT FRANCE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET

DES COMPTES PUBLICS SG DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DÉLÉGATION À LA COMMUNICATION MTV NETWORKS SARL NATIXIS CIB NESTLÉ FRANCE SAS NEWSSENS NEXITY DIRECTION DE LA COMMUNICATION NINTENDO FRANCE NOCIBÉ FRANCE NOTA BENE NRJ GROUP NUMEUM ONE VOICE ONIRIS OPÉRA NATIONAL DE PARIS ORANGE SA ORANGINA SCHWEPPE PALAIS DE TOKYO PERNOD RICARD PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA PIERRE & VACANCES PIERRE FABRE SA POCHE SAS POMONA SA PORSCHE FRANCE PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE PUBLIC SÉNAT PUBLICIS GROUPE SERVICES R-GDS RELAIS COLIS REMAKE ASSET MANAGEMENT RENAULT SAS ROLEX FRANCE ROQUETTE FRÈRES SA RUBIKA SACD SACEM - SOCIÉTÉ DES AUTEURS COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE SANOFI-AVENTIS GROUPE SARENZA SA SAVOYE SCAM SOCIÉTÉ CIVILE DES AUTEURS MULTIMÉDIA SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SERVICE DES COURS D'ADULTES DE PARIS (SCAP) SFA - SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ASSAINISSEMENT SFR SIEMENS S.A.S SOCIÉTÉ ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL IMMEUBLE LES PORTE DE LA DÉFENSE SODEXO SA SOMFY SA SERVICE COMPTABILITÉ FOURNISSEURS SONY COMPUTER ENTERTAINMENT FRANCE SONY MUSIC ENTERTAINMENT FRANCE SPEEDY FRANCE SAS SUEZ GROUPE SPIRALE FORMATION SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE SYNERGIE ACTIONS TF1 SA THALES TIFFANY & CO. FRANCE TOTALÉNERGIES TRANSDEV GROUP TRUFFAUT TV5 MONDE TUFTS UNIVERSITY IN PARIS C/O ACCENT UNITÉS DE FORMATION PAR ALTERNANCE FRANÇAISES UNIVERIA 92 UNIVERSITÉS FRANÇAISES UPI REAL-ESTATE VEOLIA WATER SOLUTIONS & TECHNOLOGIES SUPPORT 2 081 VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS VINCI AUTOROUTES VIVENDI VOLVO TRUCKS FRANCE VOYAGEURS DU MONDE WARNER BROS ENTERTAINMENT FRANCE XEROX SAS YACAST FRANCE YVES SAINT LAURENT YUTAKERSIAM ZADIG & VOLTAIRE ZF MOBILITY FRANCE SAS

# G

# E

# R

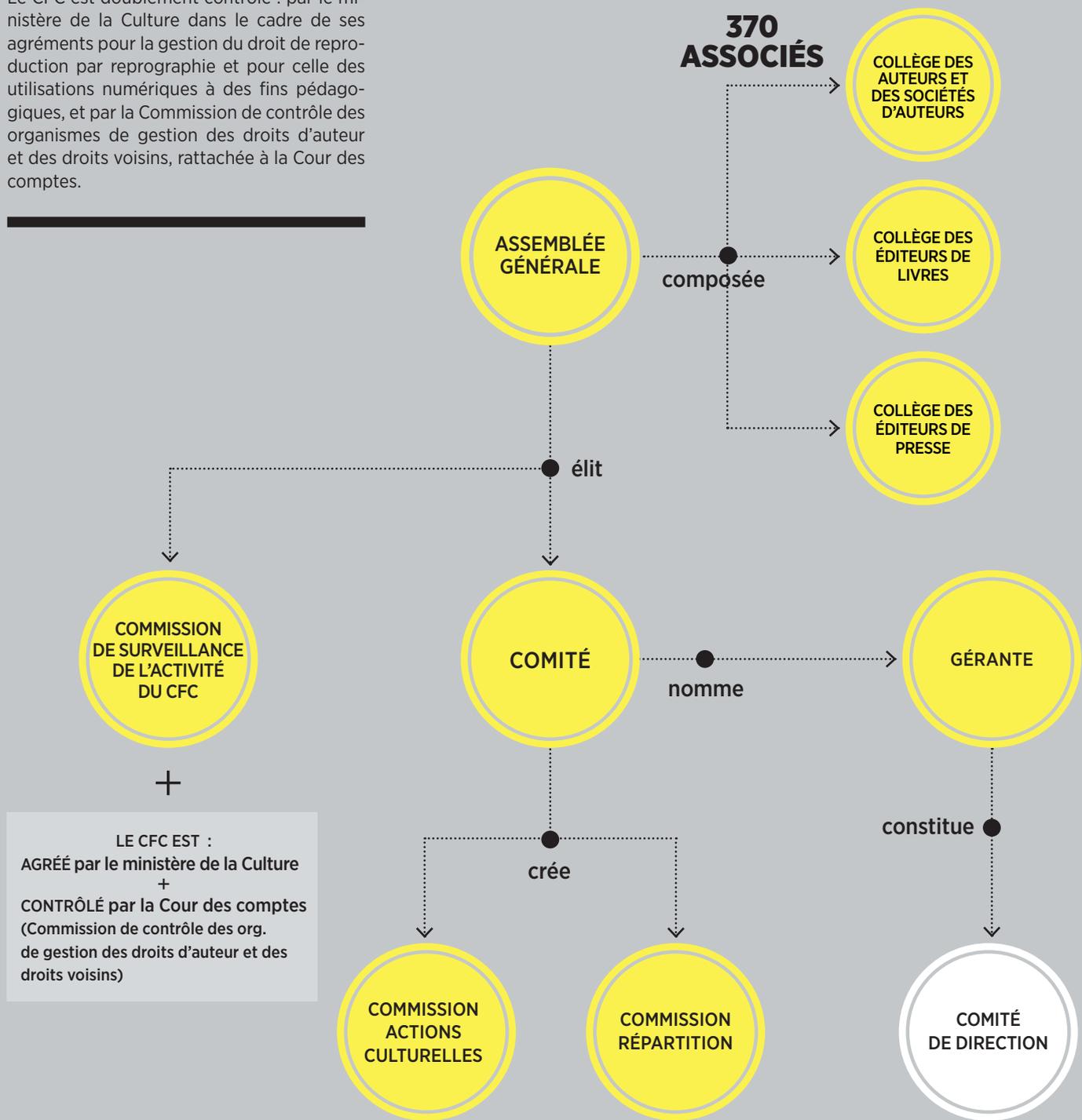
**80 000 ORGANISATIONS  
SOUS LICENCE AVEC LE CFC**

# ils respectent le droit d'auteur

# la gouvernance paritaire du CFC

Le CFC est administré paritairement par trois collèges d'ayants droit : les auteurs/sociétés d'auteurs, les éditeurs de livres et les éditeurs de presse. Cette parité est assurée dans toutes les élections et dans chacune des instances qui composent le CFC.

Le CFC est doublement contrôlé : par le ministère de la Culture dans le cadre de ses agréments pour la gestion du droit de reproduction par reprographie et pour celle des utilisations numériques à des fins pédagogiques, et par la Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins, rattachée à la Cour des comptes.



# les membres du comité du CFC

Hervé RONY / Président **2023**

## collège des éditeurs de presse



François  
**CLAVERIE** /  
Le Point

Frédérique  
**GERMAIN** /  
Groupe Infopro Digital



Benoît  
**KERJEAN** /  
Groupe Bayard  
*Président du Collège*



François  
**ROBIN** /  
Agéfi

## personnalités qualifiées



Julien **CHOURAQUI** /  
Dir. juridique  
du Syndicat National  
de l'Édition (SNE)



Patrice **LOCMANT** /  
Dir. de la Société  
des Gens De Lettres  
(SGDL)

# les membres des commissions

## la commission répartition

### COLLÈGE DES AUTEURS ET DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Nathalie ORLOFF / SCAM  
Marie-Anne FERRY-FALL / ADAGP  
Hubert TILLIET / SACD

Christine PINAULT / Picasso Administration  
Olivier BRILLANCEAU / SAIF  
Geoffroy PELLETIER / SOFIA

### COLLÈGE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Dominique APOLLIS / Sejer  
Stéphane BUREAU / Éditions Retz  
Benoît KERJEAN / Groupe Bayard  
Guillaume MONTÉGUDET / Humensis  
Marc PEDONE / Éditions Pedone  
Haude POURDIEU / Hatier

### COLLÈGE DES ÉDITEURS DE PRESSE

Frédérique GERMAIN / Groupe infopro Digital  
Marie HEDIN-CHRISTOPHE / La Lettre du Musicien  
Bénédicte WAUTELET / Le Figaro

Jérôme FRANCK / Que Choisir  
Sabine MADELEINE / Groupe Bayard - jusqu'en juillet 2023  
David CATELAIN / Business Immo

## collège des auteurs et des sociétés d'auteurs



Olivier  
**BRILLANCEAU** /  
SAIF



Marie-Anne  
**FERRY-FALL** /  
ADAGP



Hervé RONY  
SCAM /  
*Président du Collège*



Hubert  
**TILLIET** /  
SACD

## collège des éditeurs de livres



Guillaume  
**MONTÉGUDET** /  
Humensis



Haude  
**POURDIEU** /  
Hatier



François **GÉZE** /  
La Découverte  
*Président du Collège*  
jusqu'en septembre  
2023



Lore **VIALLE-TOURAILLE** /  
Hachette Livre

## la commission de surveillance

### COLLÈGE DES AUTEURS ET DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Claudia ANDRIEU / Picasso Administration

### COLLÈGE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Léa BERNARD / Madrigall

### COLLÈGE DES ÉDITEURS DE PRESSE

Charles-Henry DUBAIL

## la commission d'attribution des aides aux actions culturelles

### REPRÉSENTANTS DES AUTEURS ET DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Olivier BRILLANCEAU / SAIF  
Johanna HAGÈGE / ADAGP  
Nathalie NAQUIN / SOFIA  
Hervé RONY / SCAM

### REPRÉSENTANTS DES ÉDITEURS DE LIVRES

Julien CHOURAQUI / SNE  
Haude POURDIEU / Hatier

### REPRÉSENTANTS DES ÉDITEURS DE PRESSE

Benoît KERJEAN / Groupe Bayard  
Frédérique GERMAIN / Groupe Infopro Digital

---

**activités  
2023**

---

**perspectives  
2024**

# plateformes de veille

## valorisation de la veille numérique BtoB

Le CFC encadre depuis 2016 l'activité des sociétés effectuant des prestations de veille web, qui crawlent, reproduisent et indexent les contenus des sites de presse afin de fournir à leurs entreprises clientes, dans le cadre de leur veille d'information, des liens ou analyses donnant accès à ces publications en ligne.

20 sociétés de veille web ont signé la licence CFC autorisant l'utilisation des contenus des sites de 270 éditeurs de presse qui ont donné mandat pour ces usages.

**En 2023, le CFC a signé un accord avec un acteur majeur de la veille numérique BtoB, Meltwater.** Le premier fournisseur français de veille web a signé une licence CFC (à la fois au titre du droit d'auteur et du droit voisin de la presse).

Le CFC a ainsi perçu 399 K€ en 2023 au titre des usages de la presse par les plateformes de veille.

Plusieurs facteurs ont également conduit le CFC à engager de nouvelles actions et à faire évoluer son dispositif contractuel en 2023 : l'utilisation croissante des contenus de la presse par les plateformes numériques BtoB et l'évolution du marché de la veille, le nouveau contexte législatif introduisant un droit voisin pour la presse ainsi qu'un régime spécifique pour la fouille de textes et de données (TDM) et enfin, le refus de certains acteurs de se mettre en conformité avec le droit d'auteur.

### un nouveau dispositif contractuel d'autorisation

Un nouveau mandat « veille web+ » a ainsi été élaboré en 2023 à l'intention des éditeurs de presse associant, aux prestations de veille web telle que définie dans le mandat initial :

- **de nouveaux usages** : la fouille de textes et données (TDM – art L.122-5-3 du CPI) réalisée à des fins d'analyses ;
- **de nouveaux acteurs** : les brokers, qui crawlent et mettent à disposition des sociétés de veille d'information les contenus crawlés, enrichis de métadonnées ;
- **une valorisation des contenus crawlés à la fois au titre du droit d'auteur et du droit voisin de la presse** : les plateformes BtoB étant également redevables au titre du droit voisin, le nouveau mandat prévoit qu'elles acquittent une redevance distincte de celle due pour les droits d'auteur (établie à hauteur de 50 % des droits dus au titre du droit d'auteur).

En effet, concernant la veille BtoB, le CFC gère le droit voisin de la presse des éditeurs adhérents à la société des Droits Voisins de la Presse (DVP) dans le cadre de l'accord conclu entre les deux organismes en 2022. Pour les non adhérents à DVP, le CFC propose aux éditeurs de gérer ce droit voisin directement via ce mandat.

Parallèlement, de nouvelles licences d'autorisation à destination des plateformes BtoB, permettant d'encadrer et de valoriser ces nouvelles autorisations, ont également été élaborées.

L'information des éditeurs et des plateformes sur le déploiement de ce nouveau dispositif a débuté en 2023. Bien accueillie par la majorité des plateformes sous licence, elle a abouti, début 2024, à la signature des deux premiers avenants intégrant la nouvelle valorisation des droits voisins et se poursuit activement auprès de tous les acteurs de ce marché.

### repérer les robots qui crawlent les sites de presse

Toujours dans le cadre de la valorisation de la veille web effectuée par les plateformes BtoB et en complément des actions contentieuses pouvant être engagées contre des prestataires « récalcitrants », le CFC propose également aux éditeurs, depuis 2018, un outil de régulation des robots de crawling.

Ce service, qui repose sur l'analyse des logs des sites de presse fournis par les éditeurs, permet de repérer les robots qui crawlent les contenus en ligne, d'analyser leur activité et d'identifier les crawlers redevables de droits afin de les inciter à se mettre en conformité et de monétiser leurs utilisations des sites de presse ou de leur en interdire l'accès.

50 sites d'éditeurs ont pu bénéficier de ce service depuis sa création.

En 2023, après l'étude de plusieurs autres solutions du marché proposant ce service, le CFC a décidé de changer de partenaire technique. Il a ainsi signé un accord avec la société HUMAN, en décembre 2023.

Cette solution, qui a pour objectif de servir l'intérêt collectif du plus grand nombre d'éditeurs de presse en permettant au CFC de contractualiser avec les crawlers qui ne sont pas en conformité, a été déployée en 2024 auprès de 6 éditeurs de presse.

Par ailleurs, des discussions, engagées en 2023 avec plusieurs autres sociétés de veille qui refusaient de signer la licence CFC, n'ayant pas abouti à leur régularisation, le comité du CFC a décidé en 2024 de renforcer sa politique de contrôles et sa stratégie contentieuse.

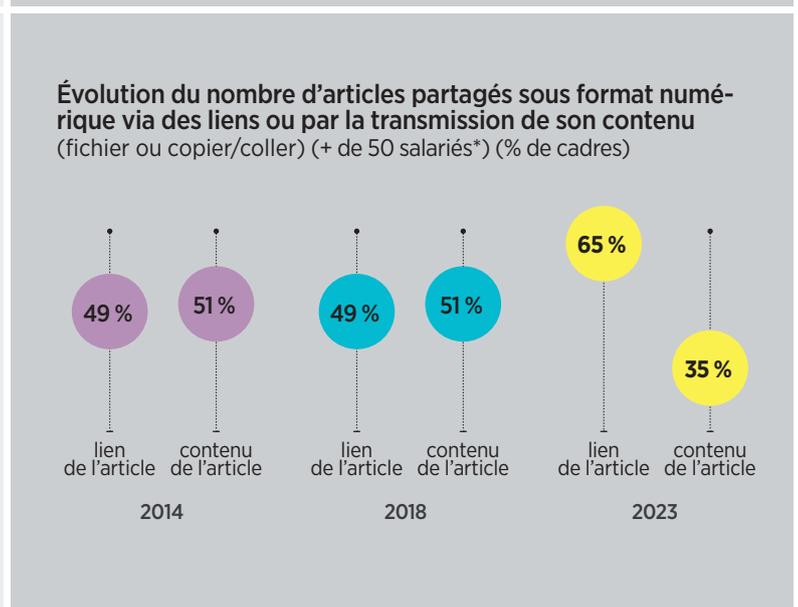
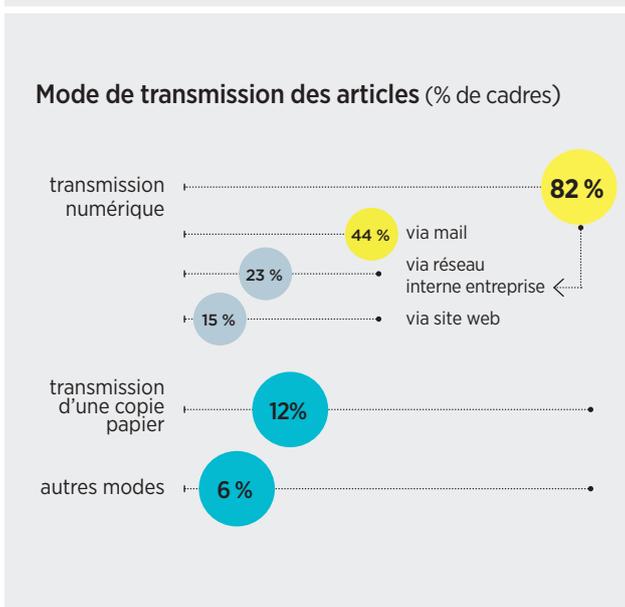
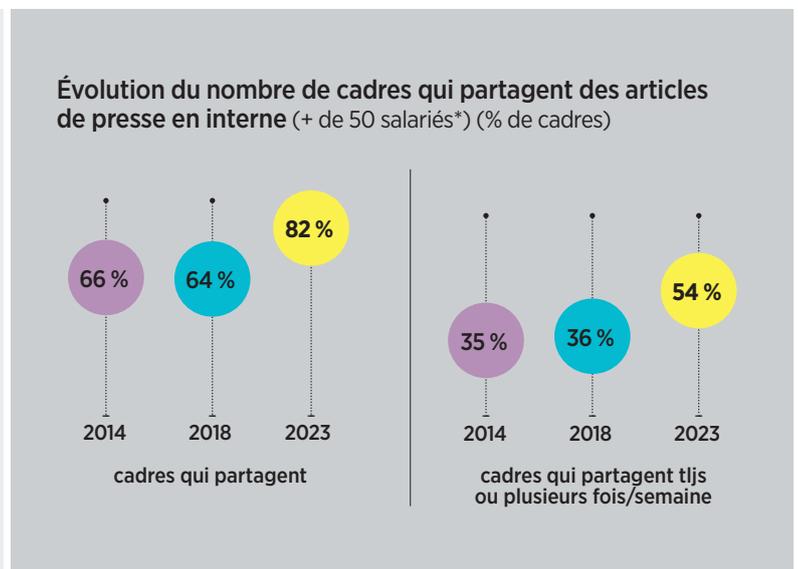
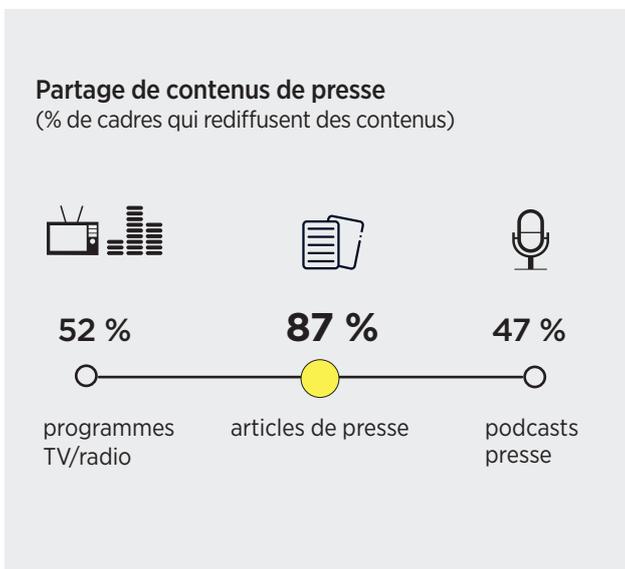
# entreprises baromètre des usages de la presse

## 87 % des cadres rediffusent des contenus presse

Le CFC a finalisé en 2023 l'étude qu'il réalise tous les 4 ans depuis 2014 sur les rediffusions de la presse dans les entreprises.

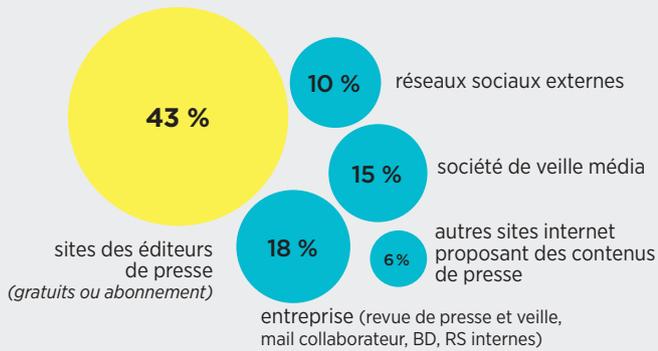
Cette troisième étude, qui s'est déroulée de novembre 2022 à février 2023, a été menée auprès de 1 260 cadres dont :

- **1 000 cadres issus d'entreprises privées**, répartis dans 7 grands secteurs d'activité, dont :
  - 800 cadres d'entreprises privées de plus de 50 salariés (cœur de cible des études de 2014 et 2018)
  - 200 cadres d'entreprises privées de 10 à 50 salariés
- **260 cadres issus de la fonction publique**

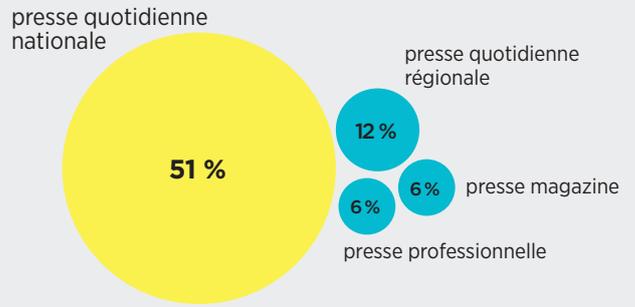


\*l'étude de 2014 ne concernait que les entreprises de plus de 50 salariés

**Source la plus fréquente des articles rediffusés**  
(% de cadres)

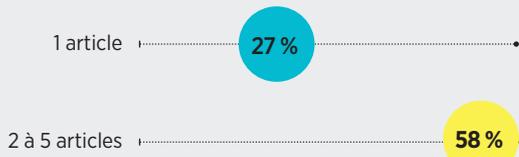


**Provenance des articles rediffusés en termes de catégories de publications** (% de cadres)

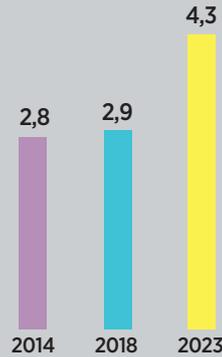


31 % des cadres n'identifient pas les titres qu'ils utilisent ou préfèrent ne pas les citer

**Nombre d'articles rediffusés par envoi**  
(% de cadres)

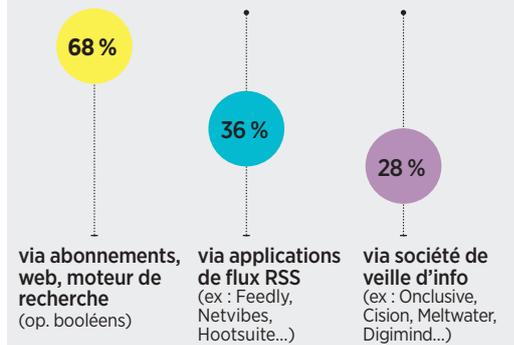


**Évolution du nombre moyen d'articles diffusés par envoi**  
(+ de 50 salariés)



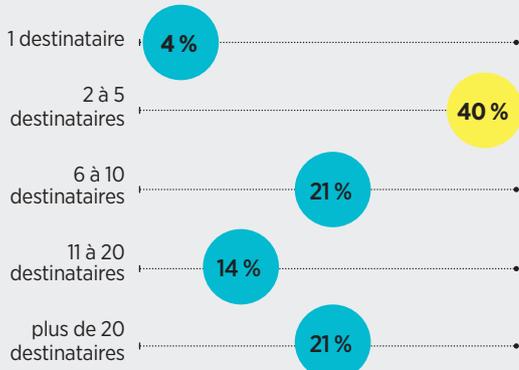
**Veille informationnelle** (% de cadres)\*

74 % des cadres effectuent une veille d'information

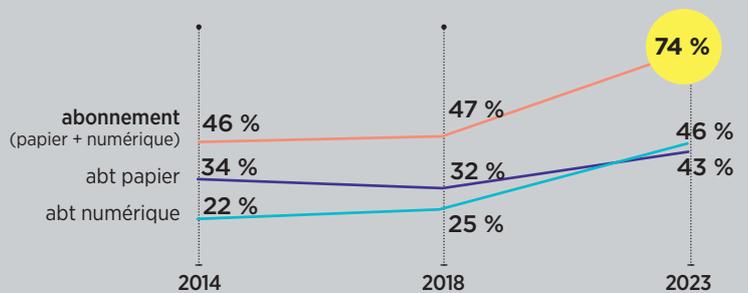


\*Question posée aux 131 cadres ayant dans leur domaine d'intervention : la communication, le marketing, la documentation/DSI/veille informationnelle

**Nombre de destinataires des contenus rediffusés**



**Évolution du nombre de cadres ayant accès à des abonnements presse dans le cadre de leur activité professionnelle**



# secteur pédagogique

## des perceptions françaises en hausse : + 6,5 %

Dans le cadre du plan stratégique 2022-2024, le CFC a entrepris une vaste action de revalorisation des droits perçus, aussi bien au titre des copies papier que des usages numériques d'œuvres à des fins pédagogiques.

Si l'année 2022 avait permis une hausse des redevances de 2 %, celle-ci s'est nettement accrue en 2023, avec une augmentation des perceptions de 1 875 K€ (+ 6,5 %), représentant un montant global de 30,55 M€ de droits pour ce secteur. Ces derniers concernent toujours principalement la reprographie (87 %), contre 13 % pour le numérique, même si la part des droits perçus pour ces usages a augmenté de 33 %.

Cette évolution résulte de la conjugaison de deux démarches.

Concernant la reprographie, 2023 a permis la mise en œuvre des accords renégociés pour 3 ans avec les ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur et France Universités) pour le primaire, le secondaire et les universités, avec en particulier le renouvellement de la quasi-totalité (98,6 %) des 10 450 contrats signés avec les collèges et lycées.

S'agissant du numérique, d'une part, la renégociation du Protocole national conclu pour l'année 2023 avec les ministères (Éducation nationale et Enseignement supérieur) s'est accompagnée d'une hausse de la rémunération de 500 K€, d'autre part, la signature de 344 nouveaux contrats hybrides (couvrant les usages papier et numériques) avec des établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du ministère et des organismes de formation, a contribué à accroître les perceptions de 1 M€.

---

## de nouvelles négociations pour le numérique

Tout au long de l'année, le CFC a poursuivi ses négociations en vue de revaloriser les droits en matière numérique.

Un nouveau dispositif d'un an a ainsi été validé avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, qui prévoit une nouvelle hausse des redevances de 450 K€ pour 2024.

Parallèlement, le CFC a négocié avec le ministère de l'Agriculture un nouvel accord-cadre hybride (usages papier et numériques), applicable à compter de 2024, qui va permettre à plus de 650 lycées agricoles de disposer d'un contrat adapté à l'évolution de leurs pratiques (245 licences signées fin 2023).

---

## un agrément qui consolide la légitimité du CFC en matière d'usages numériques pédagogiques

Au mois de février 2023, le CFC a reçu l'agrément du ministre de la Culture au titre des usages numériques pédagogiques, en complément de celui dont il dispose depuis 1996 pour la reprographie.

Ce dispositif, consécutif à l'adoption fin 2021 d'un nouveau cadre juridique plus favorable aux ayants droit en matière d'usages numériques, contribue à renforcer le rôle du CFC dans sa démarche de régulation et de valorisation des utilisations de contenus dans ce domaine.

# vers une simplification des règles de répartition et des dispositifs contractuels

## documenter et faire évoluer les modalités de répartition des droits

Les premières modalités de répartition élaborées par les ayants droit au sein des instances du CFC ont été adoptées en 1997. Depuis cette date, de très nombreuses règles ont été définies au fil du temps.

Afin d'avoir une vision très précise de l'ensemble de ces règles et de pouvoir les mettre à disposition des auteurs et des éditeurs, le CFC a réalisé en 2023 une documentation de la totalité des modalités de répartition. Ce travail permet non seulement d'améliorer la lisibilité des règles en cours mais également d'évaluer la pertinence de les adapter ou de les simplifier.

Parallèlement, et dans le même objectif, les travaux de la commission répartition ont repris de façon planifiée et séquencés par thèmes :

→ révision des modalités de répartition applicables à la PIACE (Part des Images des Auteurs en Compte avec l'Éditeur) de la presse : une nouvelle campagne de recueil des taux que représente cette part image a été menée auprès des éditeurs et les sommes en attente ont pu être mises en répartition dès la répartition reprographie de septembre 2023 ;

→ tarification des œuvres numériques sans équivalent papier de la presse professionnelle (« pure players ») : une étude doit être menée en 2024 sur l'audience des sites pour venir compléter les propositions effectuées par les collègues auteurs et éditeurs en 2023 ;

→ part image de la presse dans les rediffusions numériques de la presse dans le secteur professionnel : les discussions et une étude sur les images utilisées dans la presse se poursuivront en 2024.

Ces travaux seront étendus en 2024 aux sujets de la délégation du reversement de la part auteurs du fait de l'éditeur et des modalités de répartition des sommes perçues au titre des usages numériques pédagogiques du livre et de la presse.

---

## proposer aux utilisateurs des licences simplifiées couvrant tous leurs usages

Depuis quelques années, la diversification des usages numériques des contenus de la presse et du livre ainsi que l'évolution du cadre législatif ont conduit les éditeurs à confier au CFC la gestion d'un nombre croissant de périmètres de droits. En conséquence, le CFC a multiplié son offre de licences d'autorisation de rediffusions de contenus envers les utilisateurs. Une entreprise peut ainsi être amenée à signer jusqu'à 4 licences (panoramas de presse, copies internes ponctuelles, mises en ligne d'articles sur le web et envoi d'articles à des contacts professionnels extérieurs).

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2023, le CFC s'est donc attaché à refondre leur dispositif afin de proposer des licences simplifiées. La mise en œuvre de ces dispositifs a débuté en 2024, notamment auprès d'un échantillon d'utilisateurs tests concernant une licence unique.

Dans le secteur pédagogique, l'évolution des pratiques des enseignants, qui ont recours à une diffusion numérique en complément de la photocopie, ne nécessite plus de faire la distinction entre ces deux modes de diffusion.

Les établissements sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dépendent encore des deux récents accords nationaux distinguant la copie papier et les usages numériques, soumettant ainsi toujours les établissements à ces deux dispositifs différents.

En revanche, pour les établissements hors tutelle de ces deux ministères, l'offre contractuelle a déjà été simplifiée avec un dispositif couvrant à la fois les usages papier et numérique, qui a permis en 2023, de signer près de 600 licences «hybrides». La signature de ces nouvelles licences uniques se poursuit en 2024.

Dans le même objectif de simplification de la gestion des droits, une homogénéisation des tarifs des licences d'autorisation de photocopie délivrées à des fins pédagogiques a été entreprise en 2023 et sera poursuivie en 2024.

# une communication redéfinie

Face à la croissance et à la diversification des rediffusions de contenus, à l'évolution du cadre législatif et dans la cadre de sa nouvelle impulsion, le CFC doit accentuer sa visibilité et valoriser son image pour continuer à fédérer les créateurs et mettre en conformité un nombre toujours plus important d'organisations françaises au regard du droit d'auteur.

## une nouvelle identité de marque pour affirmer l'engagement du CFC

En 2023, le comité du CFC a adopté les propositions de nouveau positionnement de communication du CFC ainsi que ses nouvelles expressions graphiques.

Accompagné par l'agence de communication Sharing, la recherche d'un nouveau positionnement pour le CFC a débuté en 2022 : état des lieux des positionnements antérieurs du CFC, panorama des identités de marques des OGC français et étrangers, entretiens avec des éditeurs de livres, de presse et des sociétés d'auteurs afin de recueillir leurs constats et leurs attentes vis-à-vis du CFC, échanges et atelier internes pour évaluer les retours des utilisateurs et poser en commun les fondements de sa nouvelle identité.

Ces étapes ont permis de formuler ce qu'est le CFC :

**le partenaire incontournable des ayants droit et des utilisateurs pour les rediffusions des contenus de presse et de livres, en s'appuyant sur son expertise reconnue, la confiance qu'on lui confère et les valeurs du collectif qu'il incarne, pour passer du simple organisme de gestion collective à une marque statutaire engagée.**



→ **une signature qui exprime le nouveau positionnement du CFC :**

### SAVOIR PARTAGER LES SAVOIRS

- affirme la **version positive de la défense du droit d'auteur** : partager dans les règles de l'art
- exprime la **double notion du savoir** : apprendre et l'objet de l'apprentissage (les savoirs = les contenus)
- traduit les **notions de pédagogie**, de responsabilité et de respect du travail d'autrui
- réaffirme le **savoir-faire du CFC**

→ **une nouvelle identité graphique**→ **un manifeste et une vidéo actant les 10 engagements du CFC**

**01 ● accompagner les entreprises** afin qu'elles rémunèrent les créateurs pour qu'ils puissent continuer de produire des contenus fiables et diversifiés.

**02 ● travailler avec le secteur éducatif** pour que le droit d'auteur soit respecté aujourd'hui par tous les enseignants et demain par les adultes qu'ils auront formés

**03 ● devenir un régulateur du monde numérique** en signant des accords avec ses nouveaux acteurs

**04 ● défendre et informer les créateurs** en les représentant activement en France et à l'international et en valorisant leurs contenus dans tous les pays où ils sont rediffusés

**05 ● développer la présence et la communication du CFC** envers tous les publics et financer des projets pour soutenir les créateurs et l'accès aux œuvres

**06 ● élaborer des dispositifs d'autorisation simples** pour faciliter la mise en conformité des utilisateurs et pour réguler rapidement les nouveaux usages

**07 ● permettre aux auteurs et aux éditeurs de bénéficier de modalités de répartition simplifiées** de leurs droits et d'un partage équitable de la valeur de leurs œuvres

**08 ● déployer la transformation digitale du CFC** pour offrir des outils et des services qui optimisent la gestion des droits qui lui sont confiés

**09 ● être une société transparente et efficiente dans la mission de gestion collective** que lui confient les auteurs, les éditeurs ainsi que le ministère de la Culture

**10 ● le CFC s'engage à être un partenaire de confiance** afin d'œuvrer tous ensemble, aujourd'hui et demain, à un partage juste et responsable des savoirs

## un renforcement de la connexion du CFC avec son écosystème

Dans le cadre de la diffusion de cette nouvelle identité de marque et afin d'affirmer la présence du CFC dans son écosystème, de nombreuses actions et supports ont été réalisés dès 2023 et se poursuivront en 2024 :

→ l'événement célébrant les **40 ans et l'inauguration des nouveaux locaux du CFC** a rassemblé 250 professionnels du livre, de la presse, institutions gouvernementales, ainsi que tous les partenaires et collaborateurs du CFC ;

→ une **conférence sur l'IA générative et les médias**, organisée en collaboration avec le Geste au Centorial, a permis de partager les interventions de 10 experts avec plus de 230 participants ;

→ **l'entrée du CFC, représenté par sa Directrice générale, Laura Boulet, au CSPLA - Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique** - donne au CFC une voix dans un espace essentiel de réflexion sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle auprès du ministère de la Culture et de la Communication.

**777** supports de communication réalisés en 2023

**158** (e)-mailings : identification des œuvres, événements CFC, ayants droit, prospections, communiqués de presse...

**8** vidéos et animations : corporate, capsules et promotions d'événements

**165** posts sur les réseaux sociaux du CFC et doublement du nombre d'abonnés

**101** annonces presse et bannières web personnalisées à l'intention des éditeurs de presse

**nouveau site internet** : une nouvelle arborescence, un nouveau design pour une mise en ligne définitive en 2024

# une transformation digitale engagée

En 2023, le CFC a engagé la refonte globale de son environnement digital. Cette nouvelle architecture s'imposait pour assurer :

**Une meilleure productivité**, en centralisant la gestion d'un volume de plus en plus important de données, permettant ainsi de pouvoir les interroger, les restituer sous forme de tableaux de bords. Ces données permettront également d'alimenter directement toutes les autres plateformes du CFC, sans multiplier les étapes de « ressaisies », de mises à jour, ou de chargement « manuelles », ce que ne permettait pas le système actuel.

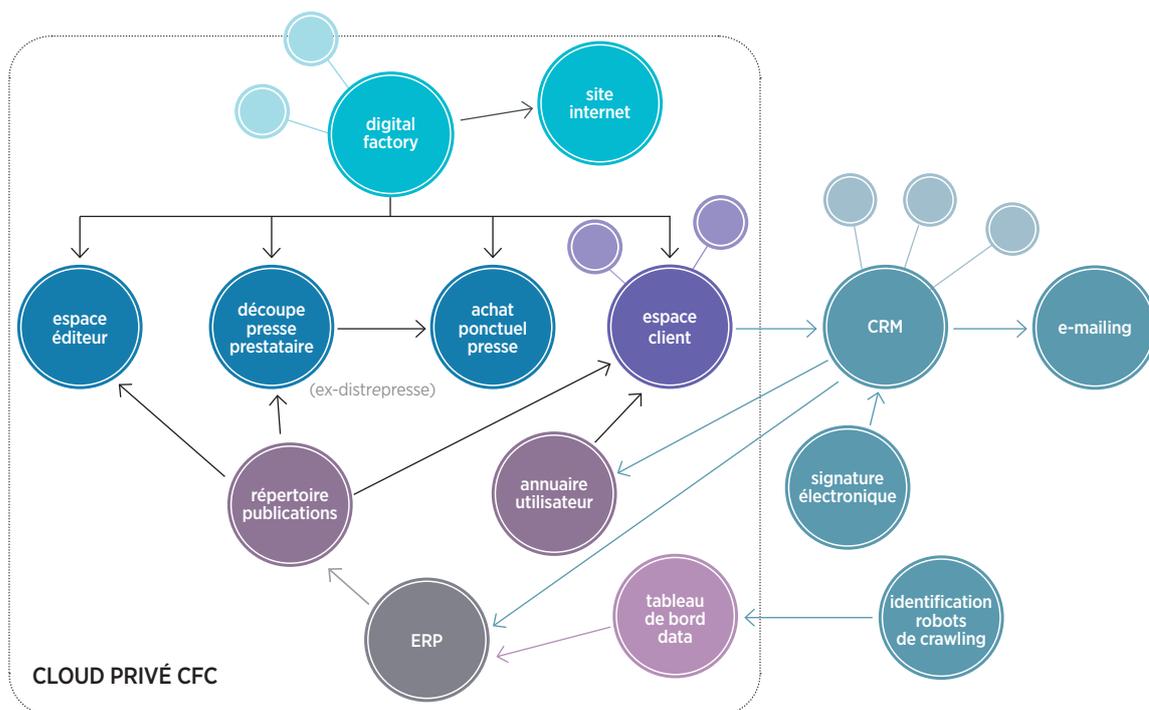
**Une optimisation de « l'expérience utilisateurs »**, qu'il s'agisse des ayants droit, des organisations ou des équipes internes. L'objectif est de répondre aux enjeux commerciaux du CFC et à l'extension de son activité, en mettant à disposition des espaces personnalisés complets, développés avec des technologies récentes, des outils de contrôles et des offres de services innovants, face à la diversification des usages numériques des contenus et en privilégiant les échanges via des interfaces facilement utilisables, réactives et ergonomiques.

**Le renforcement de la sécurité des données** afin qu'aucune vulnérabilité, dans un contexte de recrudescence des cyberattaques, ne vienne mettre en danger les données intégrées et en vue de répondre aux nouvelles législations en la matière.

**Ces refontes s'inscrivent également dans le cadre d'une transformation organisationnelle** qui appelle la mise en place de nouveaux processus et besoins en termes d'outils numériques.

Si un certain nombre d'éléments de cette nouvelle architecture a déjà été développé en 2023 (évolution du CRM, nouvelle plateforme d'e-mailings, premiers composants du site corporate), plusieurs mises en production auront lieu au cours du premier semestre 2024 : ouverture de l'espace clients aux entreprises, nouveau dispositif de découpe des contenus de presse à l'intention des sociétés de veille (ex-distrepresse), signature électronique.

## Cartographie synthétique du nouvel environnement digital du CFC



# une équipe renforcée et un nouveau lieu de travail et d'échanges

L'année 2023 a marqué une nouvelle étape dans l'organisation interne du CFC.

Plusieurs recrutements ont permis d'étoffer et restructurer les équipes et répondre ainsi à ses nouveaux objectifs commerciaux et organisationnels.

Quatre nouveaux membres ont ainsi intégré le comité de direction du CFC :

**Jérôme Bourreau-Guggenheim** a pris la tête d'une nouvelle Direction de la Stratégie et de l'Innovation afin de mettre en place la nouvelle architecture digitale du CFC

**Frédérique Johnson** a été nommée au poste de Directrice Licences & Business, afin de renforcer la stratégie et le périmètre d'action commerciale du CFC envers les entreprises

**Guillaume Crisafulli** a rejoint le CFC comme Directeur Licences & Développement des marchés numériques en charge des plateformes de veille web

**Emmanuelle Lagrue-Bellanger** est devenue la nouvelle Directrice de la répartition du CFC

Ils rejoignent ainsi :

**Julien Beaupain**, Directeur juridique,

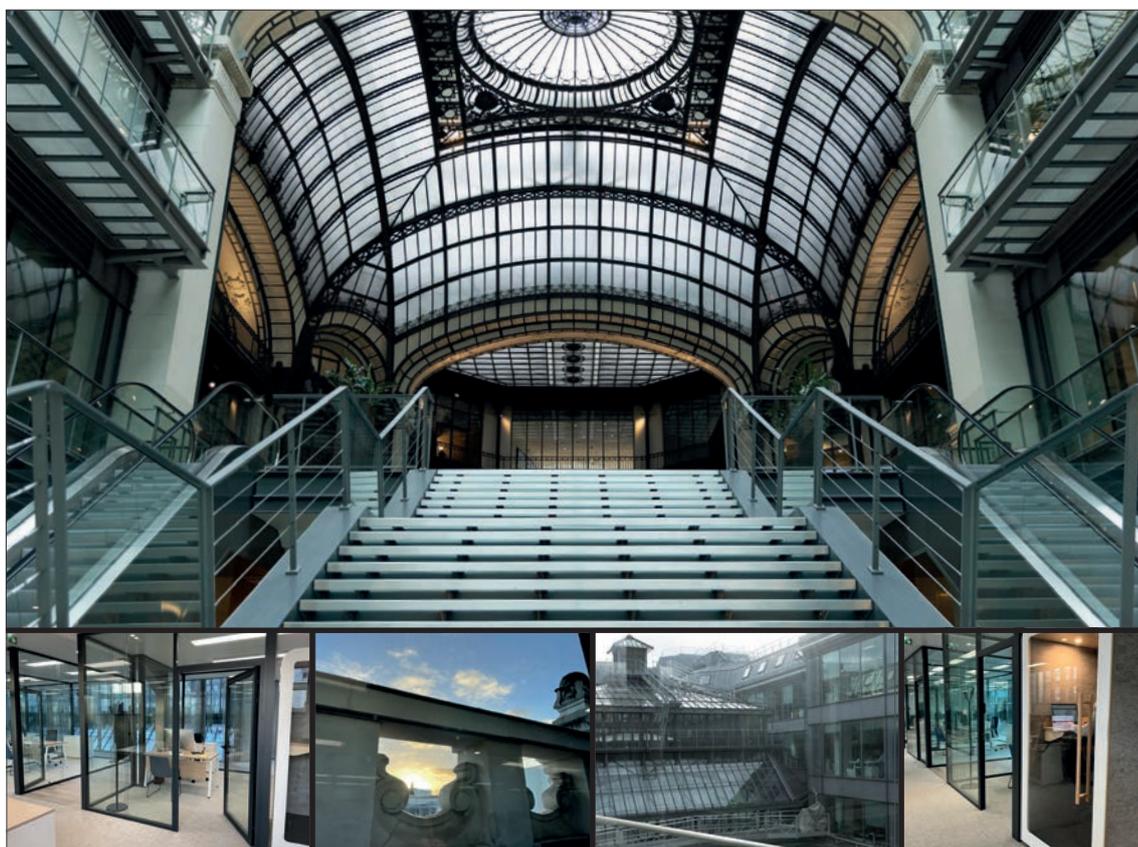
**Sandra Chastanet**, Directrice Ayants Droit et Affaires Internationales,

**Fabrice Choplin**, Directeur Administratif et Comptable,

**Katia Labayle**, Directrice des Licences Pédagogiques,

**Anouk Marienneau**, Directrice de la Communication et de l'Action Culturelle.

Le CFC a également intégré de nouveaux locaux au Centorial dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, permettant de mettre en œuvre la nouvelle organisation interne du CFC et d'accueillir sur un espace commun toutes ses équipes, favorisant ainsi les échanges entre salariés et les départements afin de mieux répondre à l'augmentation significative de son activité dans un environnement propice au développement des performances des équipes et à leur cohésion.





# 40 ans et inauguration du CFC





CFC  
SAVOIR  
PARTAGER  
LES  
SAVOIRS

SAVOIR  
PARTAGER

---



# perceptions

---

## **VALORISER TOUS LES PARTAGES DE CONTENUS**

Le CFC perçoit des redevances auprès des organisations qui ont signé une licence les autorisant à partager des contenus de livres et de presse dans des conditions précisément définies par les auteurs et les éditeurs.

Ces redevances peuvent être établies par personne, par article ou forfaitairement selon la population considérée, les usages concernés ou les protocoles d'accords nationaux conclus.

Les déclarations (annuelles ou semestrielles) des éléments de facturation sont vérifiées et peuvent faire l'objet de procédures de contrôles in situ par les agents assermentés du CFC lorsque des anomalies sont constatées et non justifiées.

---

**1 milliard d'euros collectés  
en 40 ans au nom des auteurs  
et des éditeurs de livres et de presse**

# des autorisations pour toutes les utilisations et les rediffusions de contenus d'œuvres protégées

## secteur pédagogique

61 772 établissements d'enseignement et de formation couverts par une licence CFC

→ 2023

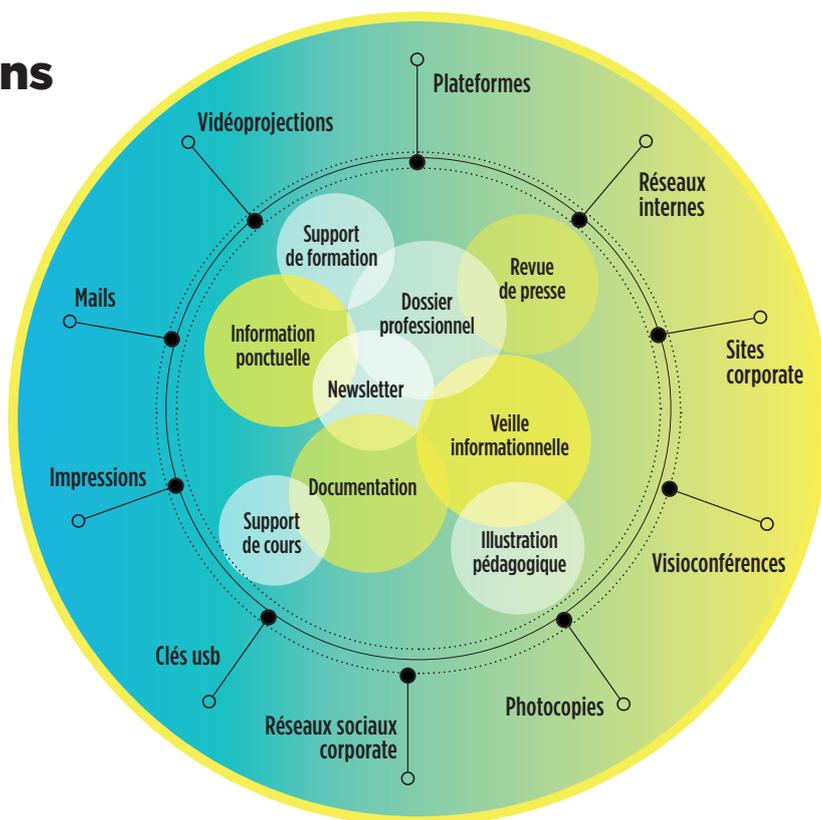
589 nouvelles licences + 10 181 licences renouvelées dans l'enseignement secondaire

## secteur des entreprises

10 227 entreprises, privées et publiques, couvertes par une licence CFC

→ 2023

530 nouvelles licences représentant 932 organisations couvertes

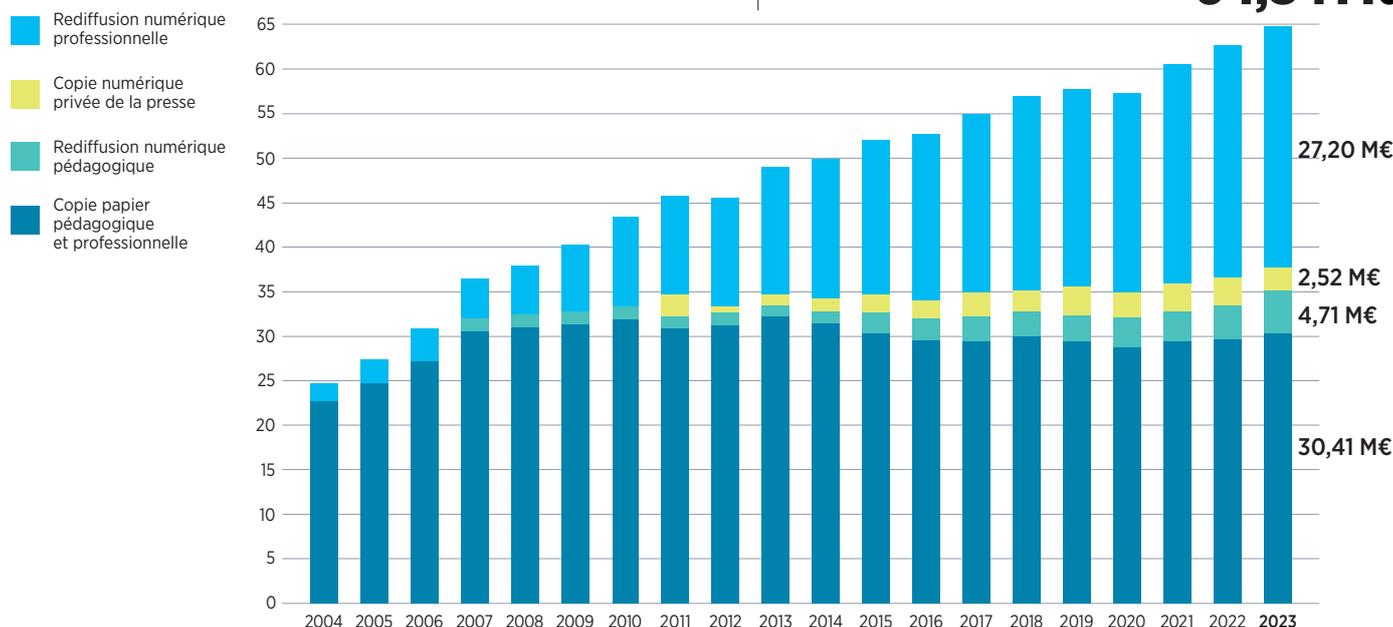


## le CFC a perçu / France et étranger en 2023

**34,43 M€**  
rediffusions numériques

**30,41 M€**  
copies papier

**64,84 M€**



**34,43 M€ numérique** (+ 1,49 M€)

**30,41 M€ copies papier** (+ 0,67 M€)

## rediffusion numérique de presse

par les **entreprises privées et publiques, associations, plateformes**

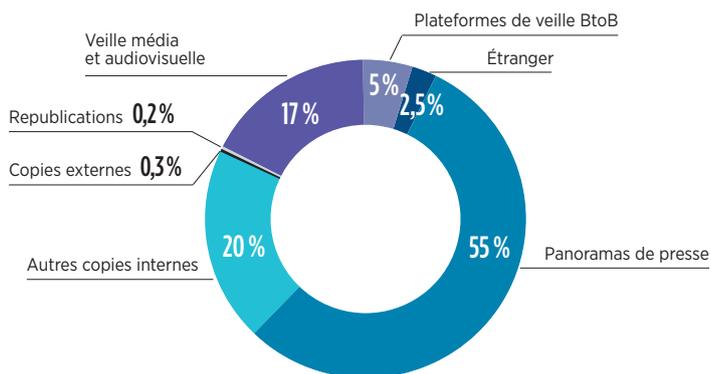
### 526 nouvelles licences

qui couvrent les rediffusions numériques de contenus de presse et de programmes audiovisuels de 930 organisations et de leurs filiales

## 27,2 M€

+ 1,04 M€

Panoramas de presse, copies de travail ponctuelles, veille informationnelle, diffusés par mail, réseau interne, visioconférence ou extranet, en interne ou à des contacts extérieurs, copies de presse mises en ligne sur les réseaux sociaux et sites web des organisations ainsi que les republications d'articles de presse dans les ouvrages pédagogiques



## rediffusion numérique de livres et de presse

par les **établissements d'enseignement et de formation à des fins pédagogiques**

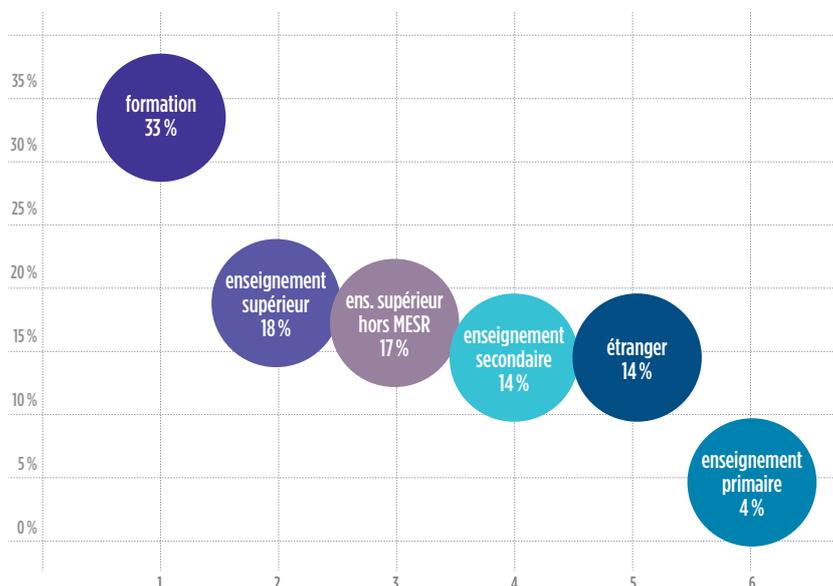
### 589 nouvelles licences hybrides

(numérique + papier) autorisant les rediffusions de contenus de livres et de presse

## 4,71 M€

+ 1,01 M€

Copies de pages de livres, notamment de manuels scolaires ou de presse diffusées par les enseignants à leurs élèves, étudiants, stagiaires, dans le cadre de leurs cours, par vidéoprojection, visioconférence, mises en ligne sur les réseaux internes ou envoyées par mail...



## copie papier de livres et de presse

diffusée par toutes les organisations :  
**établissements d'enseignement et de formation, entreprises privées et publiques, associations**

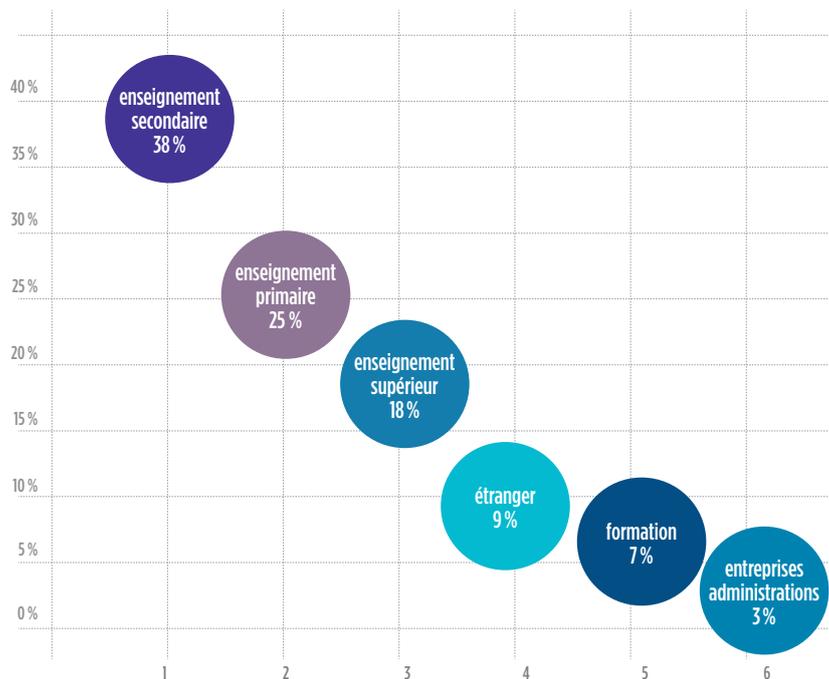


**10 181 licences renouvelées**  
 dans les collèges et les lycées

**+ 593 nouvelles licences**

**30,41 M€**

+ 0,67 M€



## copie privée numérique de presse

part **éditeurs**

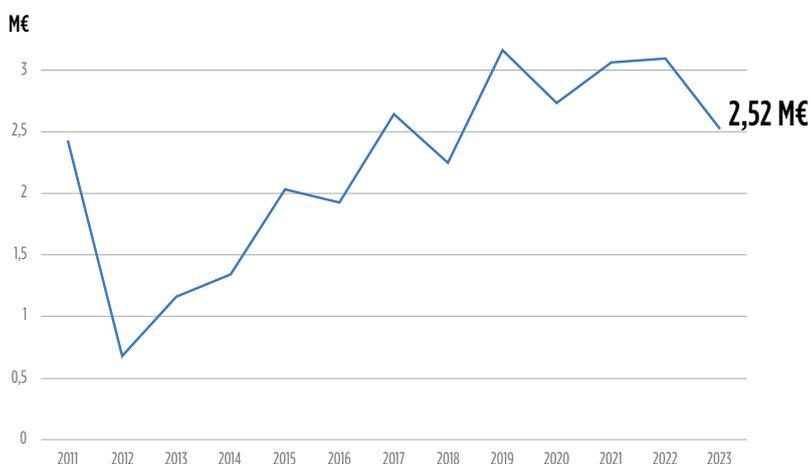


Les éditeurs de presse ont désigné le CFC pour percevoir et répartir la part qui leur revient au titre de la copie privée numérique de leurs contenus.

Le CFC perçoit donc tous les ans de Copie France la part de rémunération à reverser aux éditeurs de presse au titre de la copie privée des contenus de leurs publications (papier et en ligne) sur les smartphones, tablettes, disques durs externes, clés USB, cartes mémoires, CD et DVD data.

**2,52 M€**

- 0,57 M€



---



# répartitions

---

## **PARTAGER JUSTEMENT LA RÉMUNÉRATION DUE AUX CRÉATEURS**

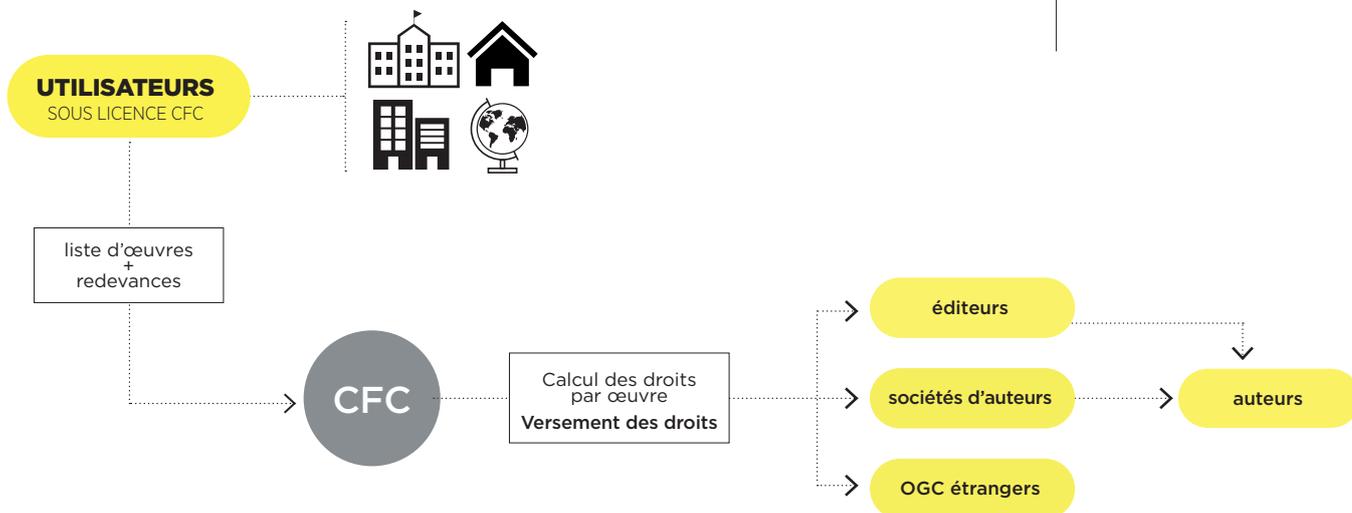
Conformément au Code de la propriété intellectuelle, le CFC reverse les droits dus aux créateurs proportionnellement aux rediffusions effectuées par les organisations avec lesquelles il a signé une licence. À cet effet, il met en place des dispositifs d'identification des œuvres copiées auprès des organisations signataires, qui fournissent (de manière exhaustive ou par enquêtes) les références bibliographiques des publications copiées ainsi que les volumes diffusés.

Le CFC répartit ensuite les droits perçus entre les œuvres conformément aux modalités définies par les auteurs et les éditeurs au sein des instances du CFC.

# étapes de la répartition

Le CFC effectue 9 répartitions par an

**1 100 000**  
actes de rediffusion  
déclarés en 2023

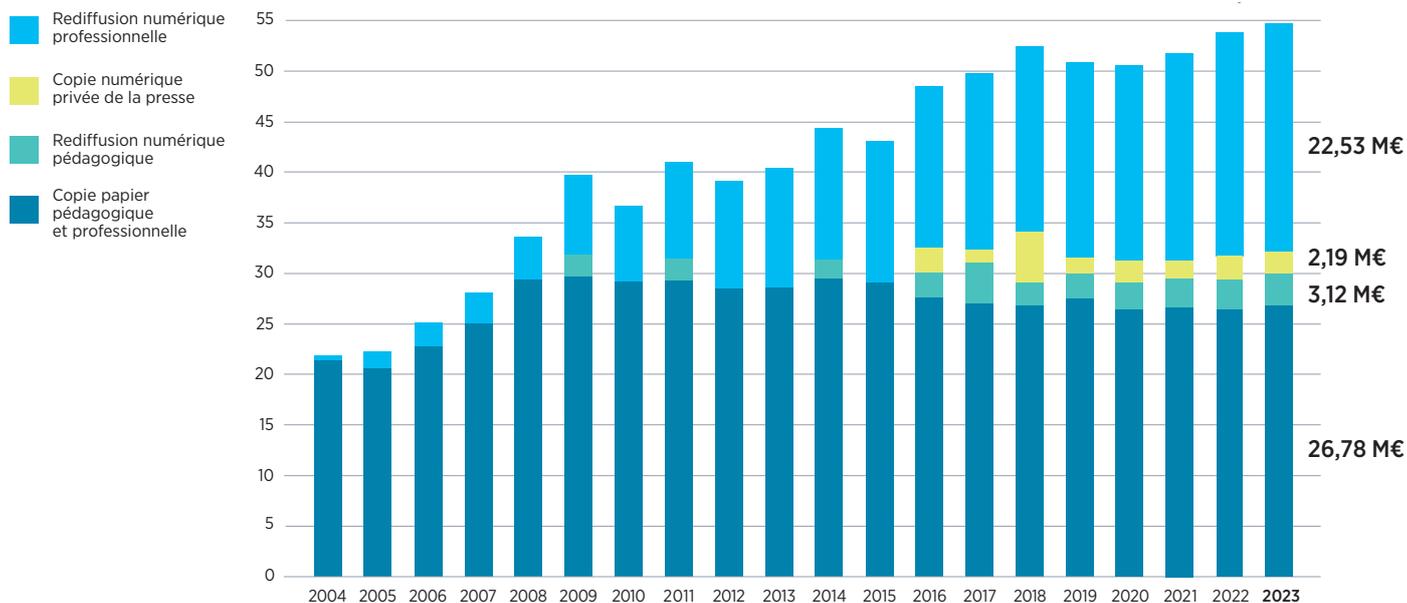


## le CFC a réparti en 2023

**27,84 M€**  
rediffusions numériques

**26,78 M€**  
copies papier

**54,62 M€**



## rediffusion numérique de presse et de livres

Pour les **rediffusions numériques de contenus**, les sommes perçues sont réparties, après prélèvement des frais de gestion du CFC, entre les publications déclarées par les organisations, en fonction des volumes copiés pour chaque titre ainsi que du tarif choisi par l'éditeur pour les rediffusions professionnelles. Le CFC verse les droits aux éditeurs, lesquels reversent aux auteurs la part qui leur revient selon les accords conclus avec eux.

## rediffusion numérique professionnelle

**22,53 M€**  
+ 2,1 %

AVRIL 2023 / **14,74 M€**

**547 éditeurs français** concernés,  
soit **3 242 publications**

DÉCEMBRE 2023 / **7,79 M€**

**510 éditeurs français** concernés  
soit **2 838 publications**

Sur ces deux répartitions, 159 439 €, soit 0,71 % des sommes réparties, ont directement été reversées à l'ADAGP pour reversement aux auteurs d'images qu'elle représente.

## rediffusion numérique pédagogique

**3,12 M€**  
+ 7,2 %

Cette répartition a concerné  
**16 403 œuvres françaises**,  
dont **15 454 livres** et **1 379 titres de presse**

Les livres (para)scolaires, universitaires  
et professionnels représentaient **69 % des publications**  
concernées par cette distribution

366 402 €, soit 11,74 % des sommes réparties ont été reversés directement à l'AVA au titre des auteurs d'images que représentent les sociétés qui la composent.

## copie papier de livres et de presse

**26,78 M€**  
+ 1,2 %

Pour la **copie papier**, les sommes perçues sont réparties, après prélèvement des frais de gestion du CFC, entre les œuvres déclarées par les organisations, en fonction du nombre total de pages copiées pour chaque publication et de la catégorie à laquelle elle appartient.

Les principes de distribution des droits reposent sur des taux de partage définis selon les types d'œuvres (7 catégories de livres et 7 catégories de presse), la nature des contenus (texte ou image) et les ayants droit concernés (éditeurs ou auteurs).

Les droits revenant aux éditeurs leurs sont directement adressés par le CFC.

Les droits revenant aux auteurs leur sont généralement versés par leurs éditeurs mais peuvent aussi, selon le choix formulé par l'éditeur ou par l'auteur dans un cas spécifique, leur être reversés *via* une société d'auteurs qui les représente (AVA, SCAM, SEAM, SOFIA).

**60 778 œuvres** ont été concernées par cette répartition dont **49 688 livres** et **11 090 titres de presse**.

**1 635 éditeurs français** ont reçu un relevé de droits.

**Pour le livre** → 83 % des sommes réparties concernaient les livres (para)scolaires, universitaires et professionnels

**Pour la presse** → 59 % des droits sont revenus à la presse professionnelle et 30 % à la presse grand public

**1 674 062 €, soit 6,2 % des droits répartis ont été directement reversés aux organismes de gestion collective français de l'écrit et de l'image pour reversement aux auteurs qu'ils représentent.**

## copie privée numérique de la presse

**2,19 M€**  
- 3,74 %

Presse nationale d'actualité (PNA) / **22,75 %**  
Presse régional d'actualité (PRA) / **20,99 %**  
Presse magazine d'actualité (PMA) / **15,57 %**  
Presse magazine thématique et spécialisée (PMTS) / **24,96 %**  
Presse technique et professionnelle (PTP) / **15,73 %**

Pour la **copie privée de la presse**, les montants versés par Copie France au CFC sont d'abord répartis entre les différentes familles de presse selon des taux issus d'une étude Médiamétrie sur les usages (voir ci-dessus). Les droits dus aux éditeurs leur sont ensuite versés selon des modalités de répartition définies au sein de chacune de ces familles.

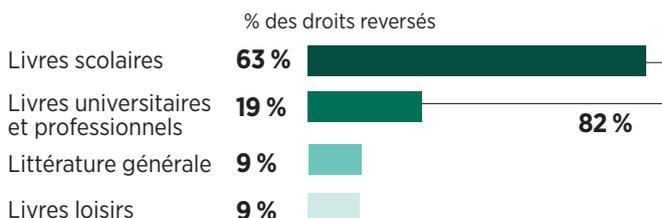
# répartitions 2023

## 53 260 œuvres et 4 400 éditeurs français concernés

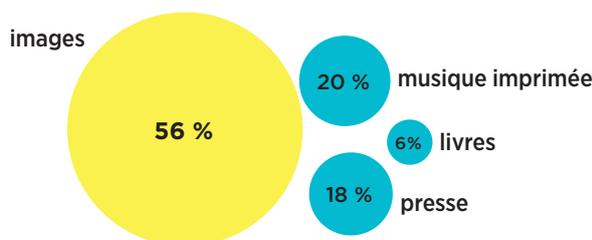
**54 % des droits ont été reversés à la presse**  
7 120 titres de presse dont 172 programmes audiovisuels



**46 % des droits ont été reversés au secteur du livre**  
46 140 livres

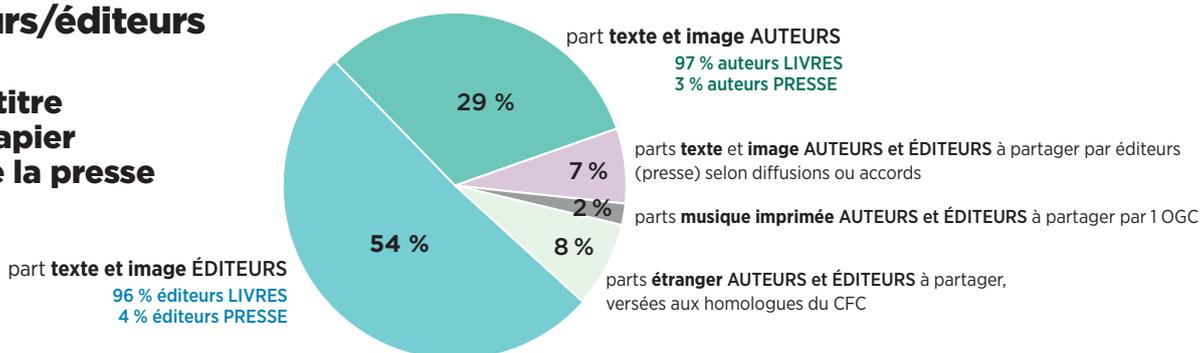


**5 organismes de gestion collective français représentant les auteurs :** auteurs de textes, d'images ainsi que les auteurs et éditeurs de musique imprimée ont directement perçus les droits revenant aux créateurs qu'ils représentent, soit 2 199 903 € en 2023.

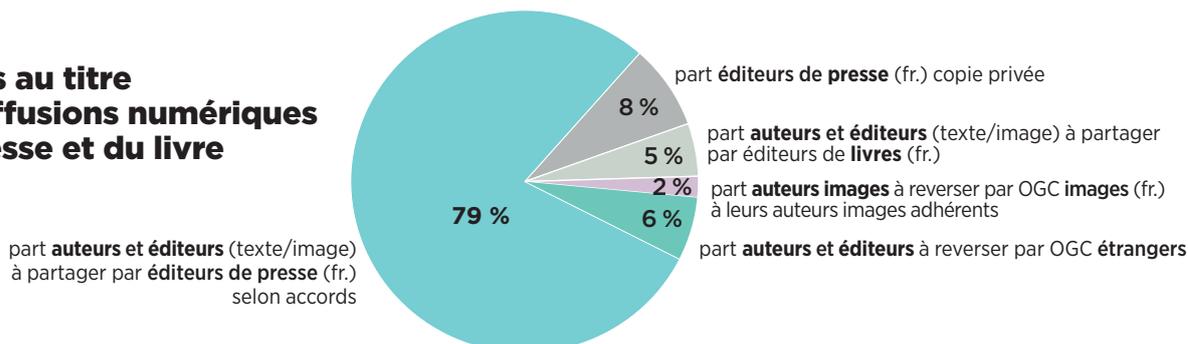


### parts auteurs/éditeurs

**réparties au titre des copies papier du livre et de la presse**



**réparties au titre des rediffusions numériques de la presse et du livre**



---



# international

---

## **PROMOUVOIR LE DROIT D'AUTEUR, LA GESTION COLLECTIVE ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CRÉATEURS**

Parce que l'utilisation des contenus de la presse et du livre sont des enjeux de plus en plus internationaux, parce que les évolutions législatives du droit d'auteur se débattent au niveau européen et parce que les œuvres françaises sont aussi partagées à l'étranger, le CFC se mobilise activement à l'international depuis 1985 pour représenter les créateurs, valoriser leurs contenus et défendre leurs droits.

# valoriser la rediffusion des contenus français à l'étranger et permettre l'utilisation d'œuvres étrangères en France

## le CFC, 5<sup>e</sup> OGC MONDIAL en termes de perceptions de droits en 2023

**47 accords de réciprocité signés dans 33 pays étrangers**

Les accords de réciprocité conclus par le CFC avec ses homologues à l'étranger encadrent et valorisent les contenus français rediffusés dans ces pays à des fins pédagogiques et professionnelles. Ils permettent également au CFC d'autoriser les établissements d'enseignement et les entreprises français d'utiliser des œuvres étrangères.

**4,14 M€ perçus en 2023**

des homologues du CFC, soit 6,5 % des perceptions du CFC

**30 %** des droits perçus proviennent des **usages numériques** (+ 14 %)

**70 %** des droits perçus proviennent des **photocopies** (- 9 %)

**60 %** de ces **perceptions étrangères** proviennent de pays francophones (Québec, Belgique, Suisse et Luxembourg)

### REPROGRAPHIE

**2,85 M€**

perçus de **24 OGC** étrangers, représentant 9 % des perceptions du CFC au titre des photocopies à des fins pédagogiques et professionnelles

### NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL

**654 K€**

perçus de **13 OGC** étrangers, représentant 2,5 % des perceptions du CFC au titre des rediffusions numériques à des fins professionnelles

### NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE

**637 K€**

perçus de **10 OGC** étrangers, représentant 13,5 % des perceptions du CFC au titre des rediffusions numériques à des fins pédagogiques

**3 817 768 € reversés en 2023**

aux homologues du CFC, soit 7 % des sommes réparties par le CFC

### REPROGRAPHIE

**2 023 512 €**

reversés à 23 OGC étrangers

### REDIFFUSION NUMÉRIQUE À DES FINS PROFESSIONNELLES

**1 296 561 €**

reversés à 9 OGC étrangers

### REDIFFUSION NUMÉRIQUE À DES FINS PÉDAGOGIQUES

**497 695 €**

reversés à 11 OGC étrangers

# **promouvoir le droit d'auteur, la gestion collective et défendre les intérêts des créateurs**

## le CFC

### **Siège au Board de l'IFRRO**

(International Federation of Reproduction Rights Organisations) depuis 2016

### **Est co-fondateur et siège au board de PDLN**

(Press Data Base and Licensing Network) : l'Association internationale dédiée à la gestion des droits de la presse depuis 2008

### **Participe activement aux travaux de l'OMPI**

(Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) : au sein du groupe de développement pour l'Afrique et au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

---

En 2023, le **respect du droit d'auteur** et notamment la nécessité de **transparence** face au développement des outils d'**intelligence artificielle** utilisant des contenus a mobilisé le CFC aux côtés des ayants droit et des autres organismes de gestion collective dans le cadre des réflexions et actions internationales qui ont été déployées :

- Projet de **règlement européen de l'intelligence artificielle**
- **Accord du G7** (dit d'Hiroshima) adoptant 11 principes directeurs internationaux sur l'IA dont 2 sur le droit d'auteur
- **Déclaration de Bletchley** signée par 28 pays pour s'accorder à coopérer pour une IA mondiale responsable
- **Comité d'experts des Nations Unies** créé dans le cadre de l'OMPI
- **Présentation d'outils standard internationaux** pour tracer les contenus utilisés

---

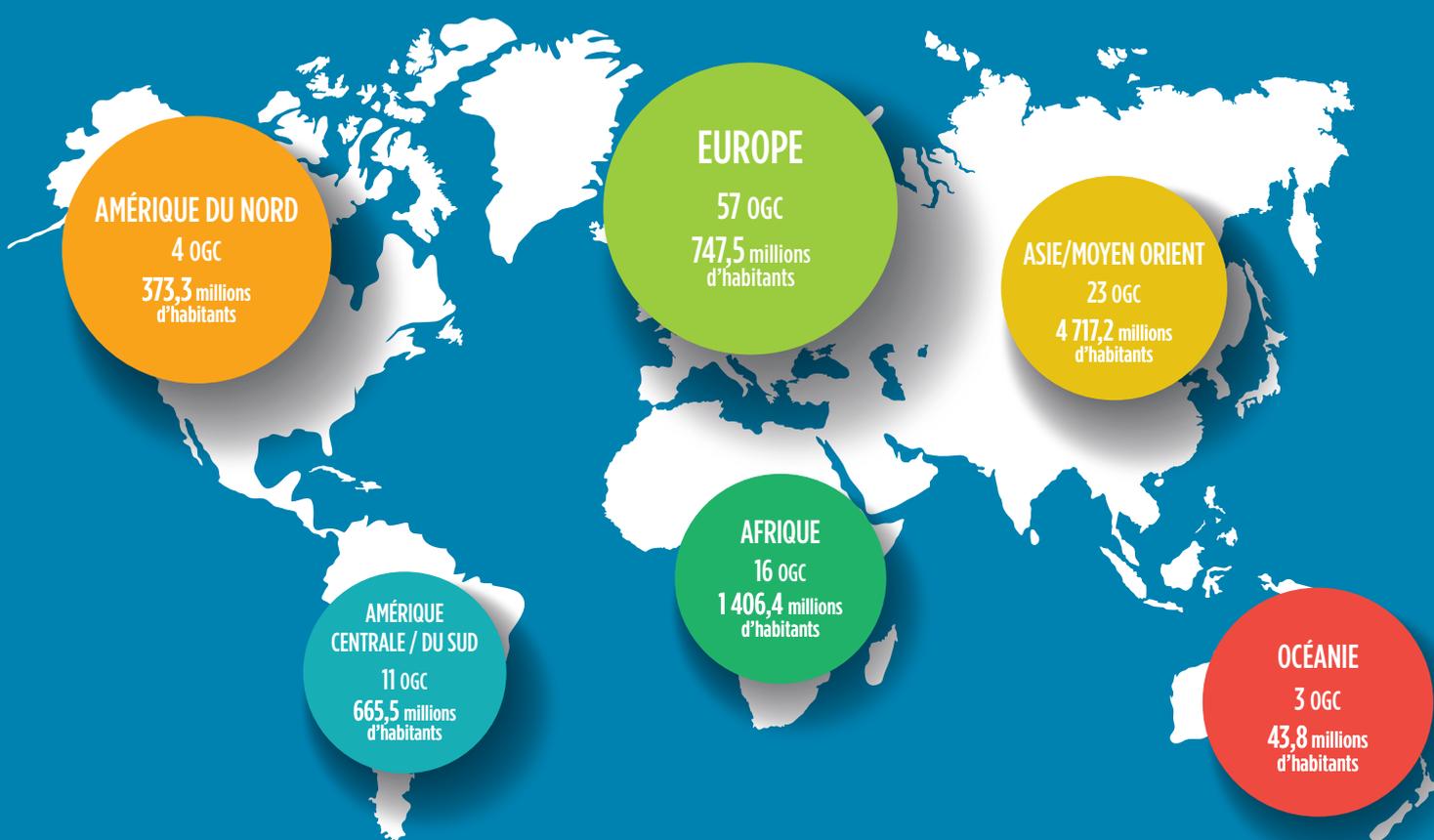
En 2024, le CFC suivra bien entendu l'agenda de l'Union européenne, notamment après l'adoption définitive de l'IA Act, le 21 mai dernier :

- travaux du **Bureau de l'IA** sur l'obligation de transparence, la fourniture des sources utilisées pour l'entraînement des IA par leurs fournisseurs
- construction du dispositif contractuel de valorisation des droits

Le CFC sera également mobilisé sur les actions à mener au sein des institutions internationales en matière de défense et de respect du droit d'auteur, en favorisant la coordination et la création de groupes de travail avec ses homologues internationaux :

- Nouveaux standards d'identification et de tracking des œuvres
- Modèles de licences intégrant l'IA au regard des initiatives déjà en cours aux États-Unis et en Grande Bretagne et identification des répertoires d'œuvres concernés
- Panorama des usages de l'IA par les entreprises et les opérateurs
- Anticipation des risques d'exceptions au droit d'auteur notamment dans le cadre des travaux de l'OMPI

# les organismes de gestion collective du droit de reproduction de la presse et du livre dans le monde



---



# actions culturelles

---

## **AIDER LES PROJETS QUI SOUTIENNENT LES CRÉATEURS DU LIVRE ET DE LA PRESSE ET FORMENT LES LECTEURS DE DEMAIN**

Dans le cadre de sa mission et conformément au Code de la propriété intellectuelle, le CFC consacre 25 % des sommes qu'il perçoit au titre de la copie privée de la presse ainsi que la totalité des sommes non réparties et prescrites au titre de la photocopie au financement d'actions culturelles qui soutiennent les acteurs du livre et de la presse et forment les lecteurs et les citoyens de demain.

**éduquer**  
aux médias et **favoriser** la lecture

**participer**  
à la professionnalisation  
et au **partage** d'expériences des professionnels

**encourager**  
la présence et la diffusion des œuvres françaises  
à l'étranger

**développer**  
des outils numériques d'intérêt collectif

**promouvoir**  
les œuvres

2023

- 98** actions soutenues
- 94 %** du budget attribué
- 43 %** d'actions d'éducation artistique et culturelle
- 39 %** d'actions vers les professionnels du livre et de la presse
- 20** nouveaux porteurs de projets
- 22** présences du CFC lors d'événements soutenus

**1,26 M€**  
attribués en 2023

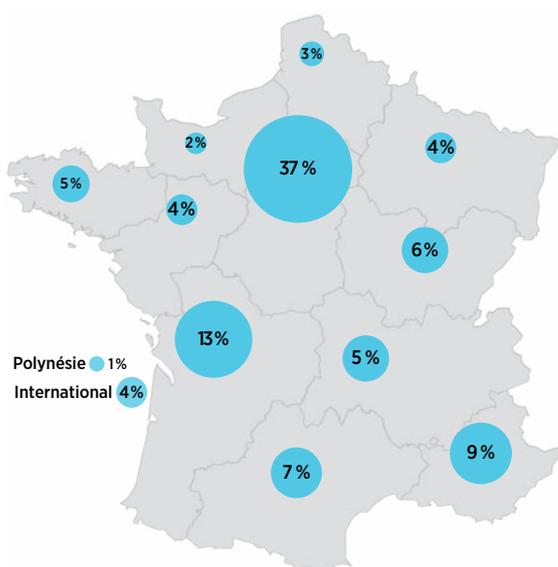
**livres**

	Actions jeune public - Éducation lecture/média	Actions en faveur des professionnels	Promotion des œuvres en France et à l'étranger
59 ACTIONS	45 %	29 %	26 %
267 K€	120 K€	78 K€	69 K€

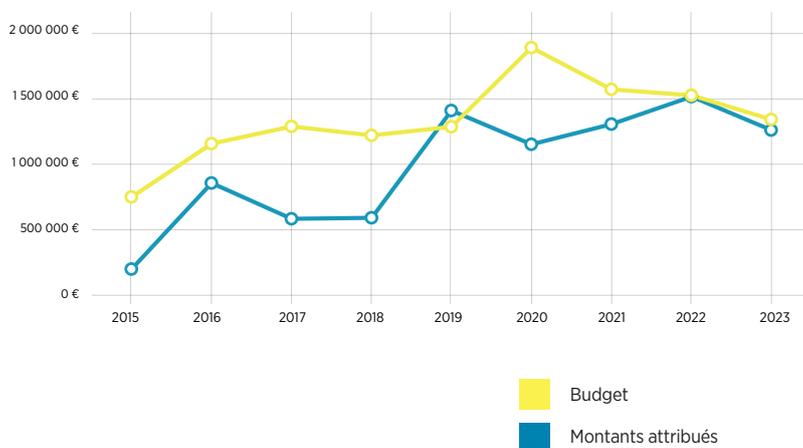
**presse**

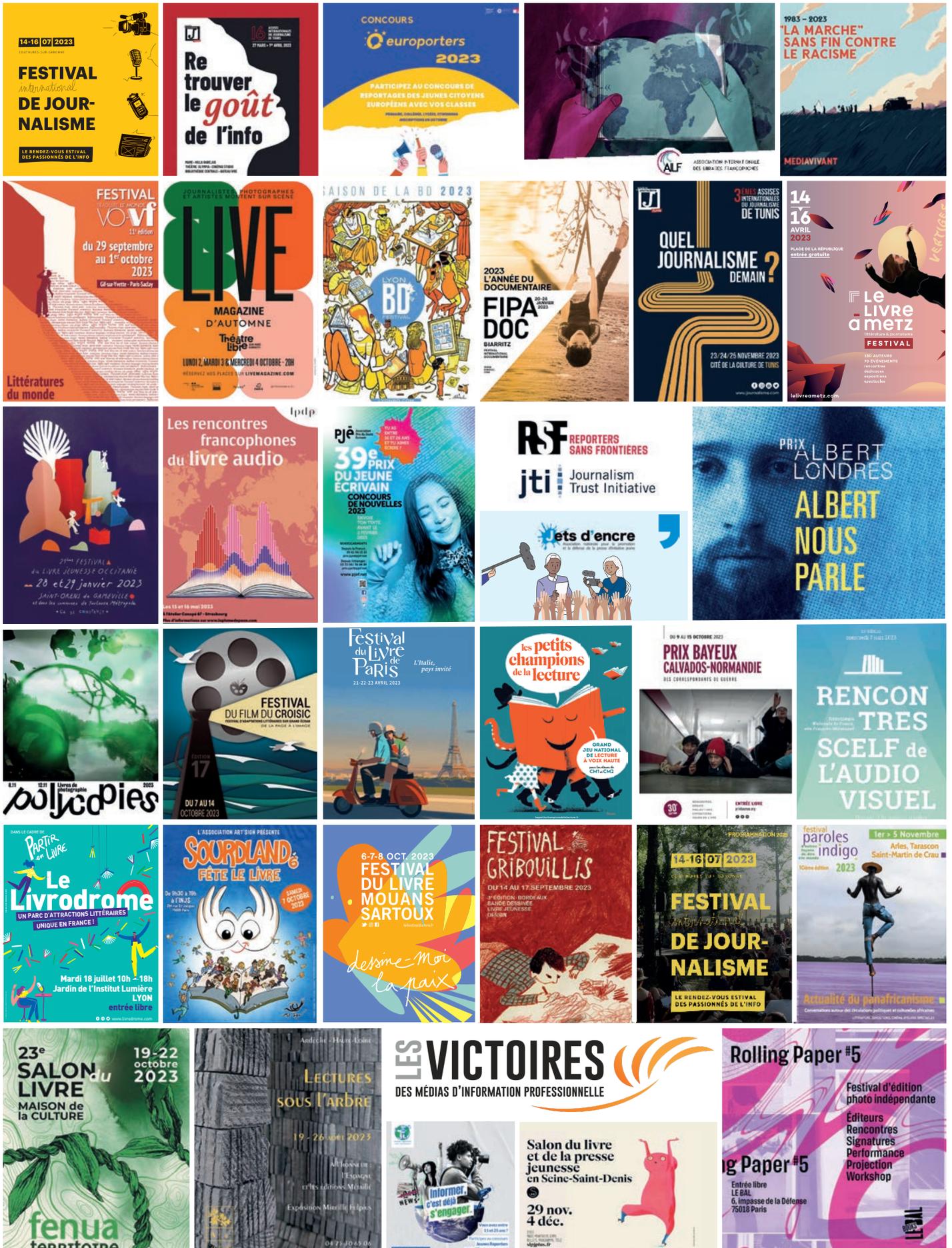
	Actions jeune public - Éducation lecture/média	Actions en faveur des professionnels	Promotion des œuvres en France et à l'étranger
42 ACTIONS	32 %	63 %	5 %
995 K€	318 K€	627 K€	50 K€

**Répartition géographique  
des actions soutenues en 2023**



**Évolution des montants attribués  
et des budgets dédiés**





pen club / prix du jeune écrivain / atlas / ailf (association internationale des libraires francophones) / lire et faire lire / réparer le langage, je peux / escale du livre / electre / kit culture / scelf / club de la presse hauts de france / relief / fédération des salons et fêtes du livre de jeunesse / le trait / plateforme culture / journalisme et citoyenneté / le livre à metz / afpida / les petits champions de la lecture / la marelle / typographie et poésie / club de la presse et de la communication normandie / lectures plurielles / festival du film du croisic / journalistes en festival / sne - syndicat national de l'édition / lyon bd organisation / prix bayeux / press club de france / mange livres / france photobook / culture'Il / des livres comme des idées / atlf / aeti - association des éditeurs de tahiti et des îles / gribouillis / polycopies paris / bal books / live stories / cafés littéraires montélimar / mairie mouans sartoux / art sign / vo-vf / chroniques d'afropolitain / fédération des œuvres laïques indre et loire / la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse / ensib - école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques / fipadoc / les éditeurs d'éducation / les amis d'yves chaland / ferraille / paroles indigo / collectif job / un artiste à l'école / le labo des histoires / speps - syndicat de la presse et de l'édition des professions de santé / la chance / club de presse occitanie / be my media / lilavie / slpj 93 - salon du livre et de la presse jeunesse en seine-saint-denis / la friche / apem / teragir / mediavivant / prix albert Londres / reporters d'espairs / reporters sans frontières / entre les lignes / victoires des médias



# toute l'équipe du CFC à votre service



## DIRECTION GÉNÉRALE

**LAURA BOULET**  
Directrice générale

## DIRECTION JURIDIQUE



**JULIEN BEAUPAIN**  
Directeur / DPO



**AGNÈS DELFORGE**  
Juriste



**CHRISTOPHE DOUMANDJI**  
Responsable du service



**SARAH HELOU**  
Chargée de contrôle



**ÉLISE GARRY**  
Chargée de contrôle

## SERVICE CONTRÔLE

## DIRECTION RÉPARTITION



**EMMANUELLE LAGRUE-BELLANGER**  
Directrice



**CATHERINE MICHEL**  
Responsable répartition



**KELVIN BONNAUD**  
Chargé de mission



**FLORIAN MOREAU**  
Chargé de mission



**CAMILLE BATSCHELET**  
Gestionnaire de bases de données

## DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DE L'INNOVATION



**JÉRÔME BOURREAU-GUGGENHEIM**  
Directeur



**NICOLAS GILBERT**  
Chef de proj. technique senior



**FRANTZ ZÉLIE**  
Responsable informatique



**GUILLAUME GALLAS**  
Responsable produit DSI



**AMINE RAJI**  
Responsable produit junior

## DIRECTION COMMUNICATION & ACTION CULTURELLE



**ANOUK MARIENNEAU**  
Directrice



**SARAH KAUKIAS**  
Chargée de mission



**ELISE KAMM**  
Chargée de communication multimédia



**ANTOINE CLAUSS**  
Asst. communication & actions culturelles - CM

## DIRECTION AYANTS DROIT ET AFFAIRES INTERNATIONALES



**SANDRA CHASTANET**  
Directrice



**AURÉLIE COURTOISIER**  
Resp. des relations ayants droit

## DIRECTION DÉVELOPPEMENT MARCHÉS NUMÉRIQUES



**GUILLAUME CRISAFULLI**  
Directeur



**LUDIVINE POREBSKI**  
Ressources Humaines  
Direction Générale



**SUZANNE TINDJOU**  
Office Manager -  
Direction Générale

## DIRECTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE



**FABRICE CHOPLIN**  
Directeur



**LYNDA BENYAHIAOUI**  
Responsable Comptable



**YVES TORDJEMAN**  
Comptabilité clients

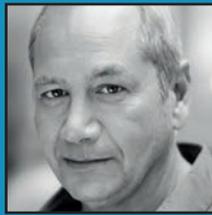


**BÉATRICE QUERO**  
Assistante comptable

## DIRECTION LICENCES PÉDAGOGIQUES



**KATIA LABAYLE**  
Directrice



**HERVÉ BORG**  
Directeur adjoint



**BARTHÉLÉMY PAYEN**  
Responsable des relations  
Universités



**JÉRÉMY CAMPAGNE**  
Responsable de clientèle



**JUDICAËL MAGUERES**  
Responsable de clientèle



**ANNE-MARIE LANZA**  
Responsable de clientèle  
et des relations Ecoles



**BERTHE KOUPELLE**  
Responsable de clientèle



**SIDONIE  
VANNOORENBERGHE**  
Responsable de clientèle



**MARIANNE BIANCHI**  
Chargée de clientèle

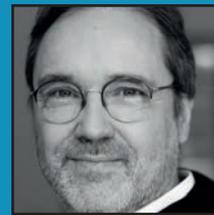


**CHRISTELLE PISTIEN**  
Gestionnaire de contrats

## DIRECTION LICENCES & BUSINESS



**FRÉDÉRIQUE JOHNSON**  
Directrice



**FRÉDÉRIC BESSON**  
Directeur adjoint



**RENÉ-PATRICE ITOOUA**  
Directeur conseil



**CAROLE GABRIEL-JULLIEN**  
Directrice conseil



**LAURENCE VINCENT-LINDER**  
Directrice conseil



**JÉRÔME CRÉNEAU**  
Responsable conseil  
et développement



**DAMIEN GIORDANO**  
Responsable conseil et  
développement



**VICTOIRE HONKOU**  
Chargée de conseil  
et développement



**ODETTE MONTEIRO**  
Responsable gestion  
de contrat



**JUSTINE SADRE**  
Chargée de gestion contrat



**ALEXANDRE SEDJERARI**  
Responsable ADV Service  
clients



**LORRAINE BRIOT**  
Chargée de relation client



**NOËLLA NZAZI**  
Chargée de relation client



**ASHLEY DUDOUÉ**  
Chef de projet marketing



**ROSA ABI**  
Chef de projet digital

---

# contactez-nous

**DIRECTION GÉNÉRALE** / [direction@cfcopies.com](mailto:direction@cfcopies.com)

**DIRECTION LICENCES & BUSINESS** / [lab@cfcopies.com](mailto:lab@cfcopies.com)

**DIRECTION LICENCES PÉDAGOGIQUES** / [enseignement-primaire@cfcopies.com](mailto:enseignement-primaire@cfcopies.com)  
/ [enseignement-secondaire@cfcopies.com](mailto:enseignement-secondaire@cfcopies.com)  
/ [enseignement-supérieur@cfcopies.com](mailto:enseignement-supérieur@cfcopies.com)  
/ [formation@cfcopies.com](mailto:formation@cfcopies.com)

**DIRECTION AYANTS DROIT ET AFFAIRES INTERNATIONALES** / [ayants-droit@cfcopies.com](mailto:ayants-droit@cfcopies.com)

**DIRECTION RÉPARTITION** / [identification@cfcopies.com](mailto:identification@cfcopies.com)

**DIRECTION COMMUNICATION ET ACTION CULTURELLE** / [communication@cfcopies.com](mailto:communication@cfcopies.com)

**SERVICE CONTRÔLE** / [controles@cfcopies.com](mailto:controles@cfcopies.com)

**DIRECTION JURIDIQUE** / [juridique@cfcopies.com](mailto:juridique@cfcopies.com)

**DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DE L'INNOVATION** / [dsi@cfcopies.com](mailto:dsi@cfcopies.com)

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE** / [comptabilite@cfcopies.com](mailto:comptabilite@cfcopies.com)

**DIRECTION LICENCES & DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS NUMÉRIQUES** / [gc@cfcopies.com](mailto:gc@cfcopies.com)

---

## CFC

18, rue du 4 Septembre 75002 Paris

T : 01 44 07 47 70



## CRÉDITS PHOTOS

Photo Hervé RONY / © Benjamin Géminel, de l'agence Hans Lucas

Photo Marie-Anne FERRY-FALL / © Caroline Bleux

Photo Olivier BRILLANCEAU / © Pierre Ciot

Photo Guillaume MONTÉGUDET / © Hannah Assouline

Photo Lore VIALLE-TOURAILLE / © crédit Agence REA

© Julie Reggiani pour l'équipe du CFC et la célébration du 24 novembre 2023

© Amir Habibi pour le photocall de la célébration du 24 novembre 2023

© AdobeStock





[www.cfcopies.com](http://www.cfcopies.com)

---

18, rue du 4 Septembre 75002 Paris T : 01 44 07 47 70